



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 JUIN 2013**

**CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY**  
**SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2013**

**La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.**

**M. LE MAIRE.-** Mes chers collègues, merci d'avoir répondu à cette invitation pour le conseil municipal ordinaire de ce mercredi 19 juin. Je laisse la parole à Monsieur le Directeur général des services pour faire l'appel.

*(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)*

Jacques KRABAL

Isabelle THUILLIER-JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Marie-Isabelle CORDOVILLA

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT

Marie-Jeanne FERRAND

Monique VANDENBERGHE

Jean-Marie FONTAINE

Claude FILLION

Omar FENARDJI

Dominique JOURDAIN (absent, pouvoir à M. BREME)

Eric BREME

Danielle BOUVIER (absente, pouvoir à M. BIANCHETTI)

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI

Jean-Marie TURPIN

Jean FLEURY-GOBERT

Alain VERCAUTEREN

### **Désignation d'un secrétaire de séance.**

**M. le Maire.-** Je vous propose comme secrétaire de séance Mme DOUAY.  
**(Aucune intervention)**

Je vous demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour deux questions : l'implantation d'un cabinet médical au lieudit des Blanchards, et la cession de logements collectifs par la Maison du CIL à la résidence du Port.

**(Aucune intervention)**

### **Hommage à Micheline RAPINE.**

**M. le Maire.-** Les responsabilités qui sont les nôtres nous amènent à rendre hommage, comme nous le faisons depuis le début du mandat, aux hommes et femmes qui, au cours de leur vie, ont porté les couleurs de la Ville ou ont montré leur engagement au profit d'œuvres de la collectivité.

C'est un hommage tout à fait particulier à Madame Micheline RAPINE ; ses obsèques ont eu lieu le 8 avril. Chacun sait l'engagement qui a été celui de Micheline RAPINE, en particulier à l'hôpital ; autodidacte, en fin de carrière, elle avait des responsabilités au niveau de la direction des ressources humaines.

Je ne veux pas m'étendre sur cet aspect professionnel mais revenir sur le rôle, ô combien déterminant, tout en étant à l'hôpital, qu'elle a su jouer dans un premier temps pour préserver le Trésor dit « de l'Hôtel-Dieu », un trésor qu'elle a pris en mémoire, en souvenir, de la part des dernières sœurs d'Augustine, et durant son engagement professionnel sa détermination à tout mettre en œuvre pour que ce musée soit non seulement sauvé, mais qu'il puisse être valorisé et ouvert au public.

Micheline RAPINE a marqué à tout jamais notre ville, et même au-delà, avec Michel BERGER, son directeur d'hôpital, Pierre LEMRET, ancien Maire de cette ville et Président du conseil d'administration, et la détermination qui était la leur d'aboutir à ce que ce joyau du musée de l'Hôtel-Dieu soit aujourd'hui ouvert pour partie et que demain, il ait encore des perspectives de développement.

Micheline RAPINE, tout le monde mettra en avant sa ténacité, sa pugnacité, son savoir-faire également : c'est avec elle qu'est née l'association « Art et Histoire », l'association la plus importante du territoire ; je voudrais saluer également le rôle de François ALVOET avec lequel nous avons rendu hommage à Micheline RAPINE.

Vous comprenez mon émotion, et la vôtre j'en suis convaincu, elle était également sur notre liste aux élections municipales, avec la mission de porter les valeurs qui étaient les siennes ; dans quelque jours, à la rentrée, un espace spécifique sera dédié à Micheline RAPINE, en lien avec l'association et sa famille.

Cet hommage, en complément de ce qui a pu être prononcé lors de ses obsèques dans la Chapelle de l'Hôtel-Dieu sera complété maintenant par une minute de silence que je vous propose, en mémoire de Micheline RAPINE.

**La salle, debout, observe une minute de silence.**

**M. le Maire.-** Je vous remercie.

Avant de donner la parole à Monsieur GALTIER, de CERTINERGY, sur le Pacte Energie Solidarité, je voudrais, avec le sourire, mettre en avant l'action de 2 policiers qui, grâce à leur sang-froid, leur courage, ont permis que deux 2 malfrats puissent être arrêtés. Il s'agit de Frédéric BERTON et de Bérengère DELANOIX ; ils sont arrivés en toute célérité dans un magasin de la rue Carnot récemment ouvert ; grâce à leur savoir-faire, ils ont permis l'arrestation, sur le fait, d'un malfrat ; il brandissait, et c'est tant mieux, une arme factice, mais ceci étant, quand vous voyez les images, vous ne pouvez qu'être plein d'admiration pour ces deux fonctionnaires de police.

Sans aucune polémique, la présence des caméras a permis, non seulement d'identifier, mais de faire que les deux malfrats (il n'y a pas d'autre nom) soient arrêtés ; c'était surtout le 2ème, car le 1er était immobilisé par le judoka ; il a été immobilisé facilement ; il a eu quelques remarques, car il n'y a pas de procédure en ces cas, cela va à l'encontre des procédures habituelles ; on lui a donc fait quelques remarques, mais je pense que cet acte de bravoure mériterait d'être souligné.

A un moment où l'on dit que l'on n'arrête jamais les brigands, la preuve est faite que l'un a été arrêté sur le fait ; je voulais le signaler et merci à Frédéric BERTON, Bérengère DELANOIX et au commandant de police pour cette réussite.

#### **Intervention de M. GALTIER (CERTINERGY) sur le Pacte Energie Solidarité.**

**M. le Maire.-** Monsieur BARDOUX nous rappelle ce qu'est la démarche des certificats d'économie d'énergie et l'engagement qui est le nôtre avec le CCAS.

**M. BARDOUX.-** Sylvie LEFEVRE interviendra ensuite.

Nous avons voté voici peut-être 2 ans une délibération qui avait un peu animé le conseil municipal autour des certificats d'économie d'énergie.

Quand une collectivité fait des opérations d'isolation importantes sur ses bâtiments, elle peut obtenir des certificats, moyennant des procédures techniques et administratives assez longues, qui sont un revenu supplémentaire pour l'opération d'isolation et d'économie d'énergie.

Nous avons voté une délibération pour signer un partenariat avec la société CERTINERGY voici 2 ans ; voici quelques semaines, nous avons d'ailleurs reçu les premiers chèques de la part de CERTINERGY, qui rémunère la Ville pour un certain nombre d'opérations d'isolation entreprises voici 2 ans ; ces revenus sont modestes mais réels, ils vont perdurer quelques années, car vous savez que chaque année, nous faisons des opérations d'isolation destinées à maîtriser nos consommations d'énergie et améliorer notre budget de fonctionnement.

Dans la logique de la coopération et du partenariat avec la société CERTINERGY, nous avons été amenés à nous intéresser de manière plus large à la question de l'énergie pour les personnes en précarité énergétique.

Vous savez que la précarité énergétique aujourd'hui génère de nombreux débats, elle concerne jusqu'à 8 millions de Français, qui ont des difficultés à payer leurs factures de chauffage, ou en tout cas ne se chauffent pas suffisamment et n'ont pas un confort permettant d'économiser sur leur budget énergie.

La précarité énergétique, face à l'envolée des coûts de l'énergie est un problème majeur, que le gouvernement a pris en charge ; mais nous avons également des opérateurs privés qui s'intéressent de près à cette question et en particulier, CERTINERGY a mis en place un dispositif qui va vous être présenté ce soir, sur lequel nous avons échangé pendant de nombreux mois. Il est destiné à permettre de faciliter l'isolation des combles d'habitations privées pour les locataires ou les propriétaires, de manière à améliorer leur confort et réduire leurs coûts au niveau de leur budget de chauffage.

Château-Thierry est la 1<sup>ère</sup> commune de France qui s'est engagée sur ce dispositif nommé « le Pacte Energie Solidarité » ; c'est la 1<sup>ère</sup> commune (je ne parle pas de taille) à s'être rapprochée de ce dispositif ; cela a été validé en début d'année 2013 par le ministère de l'environnement ; cela va vous être présenté.

Il nous a semblé opportun que le dispositif s'intègre complètement dans la stratégie du CCAS, qui vous sera présenté par Sylvie LEFEVRE ; elle est au contact de ces personnes en précarité énergétique et pourra mieux valoriser le dispositif auprès des personnes qui en ont le plus besoin.

**Mme LEFEVRE.-** Le pourquoi du dispositif et de l'adhésion de la Ville de Château-Thierry a bien été expliqué ; nous avons déjà expliqué à différents conseils municipaux que les aides facultatives au niveau du CCAS concernent pour plus de la moitié les fluides (factures de chauffage, EDF, GDF).

M. BARDOUX nous a fait rencontrer M. GALTIER, présent ce soir, au niveau du CCAS ; je pense que c'est dans l'intérêt de beaucoup d'habitants de Château-Thierry de pouvoir bénéficier de ce Pacte Energie Solidarité. Cela a été validé par le Ministère de l'Environnement. M. GALTIER va l'expliquer en détail.

Pour le CCAS, les inscriptions se feront à son niveau ; M. GALTIER expliquera comment pouvoir adhérer, le cheminement et le montage du dossier. Il nous a remis un petit document, il est dans vos pochettes.

**M. GALTIER.-** Je commence par un petit film explicatif sur le Pacte Energie Solidarité.

*Projection d'une vidéo.*

Je balaie les différents points rapidement : nous sommes bien sur de l'isolation de combles perdus, non aménageables ; nous ne faisons pas de l'aménagement de toiture, c'est vraiment de l'isolation de combles perdus, qui se fait par la technique du soufflage ; pour avoir des gains très efficaces, on adresse les propriétaires et les locataires, qu'ils soient en maison individuelle, dans le secteur privé ou le secteur public ; cela adresse tout le monde, sauf les bâtiments collectifs.

**Arrivée de Mme BOUVIER**

Aujourd'hui, au niveau du Pacte Energie Solidarité, nous avons un financement validé par le gouvernement de 1.000 maisons ; à ce jour, nous avons commencé le programme le 15 janvier, assez récemment donc et à quasiment 6 mois, nous avons un peu plus de 250 chantiers réalisés en France (c'est sur toute la France) ; nous avons 350 dossiers validés, qui sont des chantiers à faire, donc déjà quasiment 600 chantiers, et 540 dossiers qui sont en cours. Nous sommes très avancés.

Ne vous inquiétez pas, ce n'est parce que nous sommes avancés que nous ne ferons pas les chantiers, au sein des partenariats que nous avons, mais ce chiffre démontre l'engouement qu'il y a eu derrière ce programme.

Ce qui est assez innovant est que nous proposons une solution, pas de subvention, et pour 1 € forfaitaire, nous isolons 70 mètres carrés de combles par la technique du soufflage ; au-delà de 70 mètres carrés c'est 10 € supplémentaires par mètre carré pour couvrir le coût.

Nous nous occupons de l'ensemble : le bénéficiaire n'a pas à déboursier quoi que ce soit en frais de dossier ; il n'a vraiment rien à faire. Systématiquement après chaque chantier, nous effectuons un contrôle qualité, qui se fait soit par téléphone, selon la localisation, ou directement sur le chantier, pour vérifier la bonne réalisation de chacun des chantiers.

Voici quelques photos tirées de la vidéo ; ici, le camion avec à l'intérieur la machine ; ce n'est pas parce que l'on fait du 1 € que l'on fait de la non-qualité ; nous avons les meilleurs souffleurs en France qui ont monté des partenariats avec nous ; ce sont les plus gros souffleurs industriels en France ; nous travaillons avec 12 des 20 qui couvrent le territoire ; la machine, que l'on appelle « une carreleuse » travaille en totale autonomie.

Notre partenaire important au sein du programme, qui nous a permis de financer ce programme est ISOVER, de Saint-Gobain ; il nous fournit (pas gratuitement) à des prix défiant toute concurrence la laine de verre ISOVER, d'une nouvelle génération ; l'important est qu'elle ne gratte pas comme l'ancienne laine de verre que l'on pouvait avoir dans nos combles.

Pour les conditions d'éligibilité, ce sont les propriétaires et les locataires de maisons individuelles ; chacun doit avoir une isolation vieillissante ou inexistante, il ne faut bien évidemment pas que l'on vienne faire des travaux pour rien ; tout cela, on le questionne en amont.

Et troisième critère : le plafond de revenus ; jusqu'à présent, il était très bas ; il a été réévalué au 1<sup>er</sup> juin à la suite d'une modification des barèmes de l'ANAH, car nous suivons les mêmes barèmes que l'ANAH au niveau des revenus.

Pour 3 personnes en province, nous sommes à 32.000 € de gains annuels, pour le revenu fiscal de référence ; tout cela est contrôlé, et une fois tout cela contrôlé, la personne devient éligible et on peut faire les travaux.

Au niveau de l'inscription, il suffit d'aller sur le Pacte Energie Solidarité, en l'occurrence avec le partenariat que nous avons ensemble, les gens n'auront pas à aller directement eux-mêmes sur le Pacte Energie Solidarité, ils vont passer en priorité par le CCAS, en prenant rendez-vous ; une personne du CCAS les inscrira sur notre site directement.

Une fois l'inscription faite, des équipes de télé conseillers les appellent et qualifient avec eux les différents critères qu'ils ont déjà renseignés, et une partie du chantier, pour vérifier qu'il y a bien un sujet. Quand tout est bon, on envoie le dossier, qui doit être validé par la personne en question, qui leur envoie les pièces justificatives de revenus, de revenus fonciers, et c'est notre filiale Comble

EcoEnergie s'occupe de la maîtrise d'ouvrage et va coordonner le chantier au niveau de la visite technique et de la réalisation du chantier.

La visite technique est systématique avant chantier : on ne réalise pas un chantier sans l'avoir visité avant de le faire ; et nous avons un contrôle qualité en fin de chantier.

Au niveau des actions que nous avons ensemble, nous avons créé un leaflet commun, vous l'avez dans vos dossiers ; il doit être distribué et sera joint au journal communal qui sortira fin juin ; une réunion d'information sera précisée pour les administrés, elle aura lieu début juillet, le 4 ou le 5.

Je reviendrai pour faire une réunion de présentation du Pacte auprès des administrés qui seront intéressés pour en prendre connaissance, suite à la diffusion dans le journal communal ; cela devrait pouvoir être une action de communication forte, qui doit réunir le maximum de personnes qui peuvent en bénéficier ; il serait dommage de passer à côté d'une isolation à 1 €, étant donné aujourd'hui les coûts très importants de l'isolation.

CERTINERGY et moi-même sommes ravis d'avoir monté ce premier partenariat ; vous êtes la 1<sup>ère</sup> commune en France à monter ce partenariat avec nous, comme le disait M. BARDOUX ; depuis, quelques-unes vous ont suivi ; nous ne sommes pas encore autant avancés, car il faut le temps de mettre les choses en place ; mais le modèle plaît bien et je pense que nous irons loin ainsi.

**M. le Maire.-** C'est à la fois une opération de solidarité, mais surtout d'économie d'énergie, pour les foyers qui sont dans la précarité énergétique ; c'est un projet vraiment innovant, qui va tout à fait dans notre volonté de faire consommer moins d'énergie ; ce sont des économies pour les locataires, pour les propriétaires, mais aussi pour le pays. Avez-vous des questions ?

**M. BOKASSIA.-** Est-ce renouvelable ? La durée est de combien ?

**M. GALTIER.-** La durée de vie de l'isolation est garantie 25 ans. C'est un produit qui ne se tasse pas ou très peu.

**M. FRERE.-** Les CEE avaient fait débat, j'avais voté moi-même contre ; Au-delà des questions abordées sur la moralité de la chose, le fameux droit à polluer, etc., le souci de ces CEE est qu'ils ont connu un glissement sémantique ; à travers le Grenelle, on parlait des GES (gaz à effet de serre) et l'on est arrivé finalement sur la réduction des consommations d'énergie ; le problème est un peu là ; les économies d'énergie sont un combat à mener, mais on ne fait plus la différence dans l'utilisation de l'énergie, carbonée ou non ; c'est un peu malheureux au bout du compte, car à la base, le but était quand même les GES.

Si j'avais voté contre les CEE en ce temps, je voudrais dire aujourd'hui que j'applaudis l'intelligence d'utilisation qui est faite des CEE.

**M. BARDOUX.-** C'est effectivement grâce aux CEE à l'intérieur du dispositif que ce genre d'offre peut être mis en place.

**M. BIANCHETTI.-** Je trouve cela très bien, pour les gens qui en ont besoin c'est extraordinaire ; la seule chose qui me chiffonne un peu est au niveau des locataires : on prend en compte le revenu du locataire, ce qui est très bien car il ne peut pas faire de l'isolation, mais si son propriétaire est riche, que

le locataire part au bout de 2 mois, le propriétaire bénéficie de la chose alors qu'il a largement les moyens de faire lui-même.

**M. GALTIER.-** C'est une grosse problématique ; nous avons discuté avec l'ANAH sur ces sujets ; nous prenons le locataire et ses revenus car c'est le locataire qui bénéficie de l'économie d'énergie, premier point.

Deuxième point : si le propriétaire est riche, qu'il ne fait pas les travaux, il est sûr que c'est problématique ; mais nous ne l'avons pas vraiment rencontré aujourd'hui, on ne le sait pas non plus forcément, et on ne veut pas non plus s'attarder à cela dans l'immédiat ; les propriétaires privés concernés ne sont pas la majorité ; 90 % sont des propriétaires qui se sont manifestés ; en locataires, nous avons plutôt des propriétaires bailleurs de maisons individuelles qui croulent sous les dettes et ont du mal à financer pour garder leurs loyers modérés.

Nous n'avons pas eu beaucoup de propriétaires privés comme cela. Mais on demande l'autorisation du propriétaire et s'il y a un surcoût, qu'il le finance.

**M. FENARDJI.-** Au niveau de l'appellation, je ne sais si l'on peut appeler « riche » un couple qui touche plus de 26.573 €. C'est le SMIG.

**M. BARDOUX.-** On parlait du propriétaire.

**M. le Maire.-** Merci à CERTINERGY, dans l'espoir que nous pourrions également étendre cette action au sein de la communauté de communes de l'agglomération, que les citoyens du territoire puissent en bénéficier.

Je pense que c'est du gagnant/gagnant, à un moment où l'on parle de fiscalité écologique ; c'est ce que tu as dit : l'énergie la moins chère est d'abord celle que l'on ne consomme pas ; c'est vraiment le sens.

Merci à vous et à bientôt.

## **Compte-rendu des débats des conseils municipaux des 8 février et 13 mars 2013.**

**M. le Maire.-** Avez-vous des commentaires ?

**(Aucune intervention)**

Ils sont donc approuvés.

## **Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

### **Convention d'occupation de locaux**

**M. le Maire.-** Madame Véronique TOUZET occupe un logement municipal, c'est une employée communale. Avez-vous des remarques ?

**(Aucune intervention)**

### **Tarifs municipaux**

**M. le Maire.-** Concernant le catalogue d'exposition Fred BARNLEY au SILO U1. Avez-vous des remarques ?

**(Aucune intervention)**

Concernant le séjour Association Temps libre Vacances été 2013 au Pilat sur mer. Avez-vous des remarques ?

**(Aucune intervention)**

A Berneix en Haute Savoie ?

**(Aucune intervention)**

De nouveau au Pilat sur Mer ?

**(Aucune intervention)**

Des séjours Pass Ado pour l'été 2013, pas de remarque ?

**(Aucune intervention)**

Le catalogue toujours, 5 € pour Monsieur PRADEL FRAYSSE et Laurence FAVORY, pas de remarque ?

**(Aucune intervention)**

Animations sur le château médiéval, pour en fixer les tarifs, avez-vous des remarques ?

**(Aucune intervention)**

### **Marchés publics – Procédure adaptée**

**M. le Maire.-** Concernant l'aménagement d'une friche industrielle au centre technique municipal, vous avez le détail des entreprises retenues. Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Concernant les fournitures de serrurerie, BAUDOUX PROLIANS à Soissons ?

**(Aucune intervention)**

Les prestations de transports pour la ville de Château-Thierry : pas de remarque ?

**(Aucune intervention)**

Fourniture de produits d'entretien, avec la société PURODOR et autres ?

**(Aucune intervention)**

Travaux groupes scolaires, pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Marchés complémentaires concernant les travaux d'aménagement d'un ascenseur, pas seulement pour handicapés, mais pour tout le monde ? J'espère que l'on pourra le prendre la prochaine fois. Pas de remarque ?

**(Aucune intervention)**

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **Plan de dynamisation du commerce de centre ville – Demande de subvention au Conseil Régional**

**M. le Maire.-** Je laisse Marie-Eve MARTELLE faire la présentation avant de passer la parole à M. FLAMENT et ses collaborateurs.

**Mme MARTELLE.-** Pourquoi une demande de subvention pour un plan de dynamisation du commerce de centre-ville ?

Quelques petits rappels : alors que la zone de chalandise de Château-Thierry possède un potentiel de consommation estimé à plus de 350 M€, on note un chiffre d'affaires limité à 200 M€ environ.

Il se répartit entre un pôle majeur (la zone de chez Leclerc) et deux pôles secondaires avec la zone Carrefour et le centre-ville.

Au delà de l'évasion hors de la zone de chalandise et des profondes mutations que connaît l'activité commerciale avec le e-commerce, c'est surtout le commerce de centre-ville qui se trouve en perte de vitesse, et par conséquent, le plus affaibli.

Partant de ce constat, la municipalité de Château-Thierry a cherché des solutions pour y remédier ; c'est ainsi qu'elle s'est attachée, depuis 2008, à intervenir de manière lourde sur les voiries de son cœur de ville, avec la réfection totale de la place Paul DOUMER, porte d'entrée sud de la cité ; ont suivi le réaménagement de la rue Carnot, la transformation de la place Jean de La FONTAINE, et la réfection de la partie haute de la Grande Rue.

Les derniers aménagements des espaces verts sont en cours de réalisation, après les travaux de création d'un giratoire au bas de l'avenue de Soissons, à son intersection avec l'avenue Jules LEFEVRE ; bientôt va commencer le chantier d'édification d'un nouveau giratoire au bas de l'avenue Pierre et Marie CURIE.

Elle s'est également résolument engagée dans la rénovation complète du Marché Couvert, avec en supplément la création de deux cellules commerciales à forte potentialité. Nous y accueillons ainsi une activité de service, et un commerce qui envisageaient tous les deux de s'installer dans les zones commerciales de la périphérie.

Dans le même état d'esprit, elle a accompagné le transfert d'une structure à vocation culturelle vers un espace mieux adapté rue Carnot pour le Liseur.

De nouvelles pistes sont aujourd'hui à explorer, et c'est en partenariat avec les Boutiques de Château-Thierry et la CCI de l'Aisne et de ses représentants, présents ce soir dans cette salle, Messieurs Christophe ALDERMANN, directeur du développement local, et Jean-Charles FLAMENT, conseiller entreprises, que ces dernières seront mises en œuvre.

Sur leur conseil, il a été décidé de lancer une consultation pour un plan de dynamisation et de développement du commerce du centre-ville de Château-Thierry ; cette action est susceptible de recevoir les subventions de la région de Picardie, au titre du dispositif d'appui aux initiatives des territoires et des services de l'Etat au titre du FISAC ; la part résiduelle revenant à la ville sera de 20 % seulement, c'est-à-dire 6.000 € pour un coût d'objectif estimé à 30.000 € environ.

Je vais maintenant laisser la parole aux représentants de la CCI qui, après une présentation de notre projet commun, déjà en ligne sur le site de la ville à la rubrique Marchés Publics, pourront répondre à vos éventuelles questions.

### **Intervention de M. FLAMENT (CCI) sur le plan de dynamisation du commerce de centre-ville.**

**M. le Maire.-** Nous saluons la présence de M. ALDERMANN et de M. FLAMENT, de la CCI, et leur laissons la parole.

**M. ALDERMANN.-** Bonsoir à toutes et à tous.

Monsieur le Maire, merci beaucoup pour votre invitation ; je dois vous avouer qu'il n'est pas tout à fait classique et courant pour une chambre de commerce et d'industrie que d'intervenir dans un conseil municipal, notre quotidien, c'est plutôt des réunions avec les entreprises, mais quand c'est pour servir la bonne cause des entreprises, c'est avec plaisir que nous le faisons ; donc, encore merci pour votre invitation.

Je n'ai pas le plaisir de connaître beaucoup de personnes autour de la table ; je reconnais bien évidemment quelques têtes ; je suis Christophe ALDERMANN, je suis directeur du service commerce à la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne ; j'associe à mes propos Jean-Charles FLAMENT qui va intervenir dans quelques instants ; sa charge sera de rentrer dans le détail (mais nous serons brefs, précis et succincts) ; Jean-Charles FLAMENT est l'interlocuteur de tous les commerçants de Château-Thierry, mais plus largement sur tout le sud de l'Aisne.

J'en profite pour faire un clin d'œil à toute l'équipe de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne dédiée à l'animation territoriale du sud de l'Aisne ; je salue Linda CARA qui s'occupe des projets de création d'entreprise, et François MOUTAILLER que je ne présenterai pas, car il est connu comme le loup blanc sur Château-Thierry ; il s'occupe aujourd'hui des industriels.

J'entre dans le vif du sujet et remettre dans le contexte qui doit être celui d'aujourd'hui le sens de votre démarche, en voulant intervenir sur un plan de dynamisation et de développement du commerce de centre-ville ; il faut être réaliste, raisonnable, et intégrer qu'à l'heure actuelle (je vais au-delà du secteur du commerce) il n'a jamais été aussi compliqué de faire des affaires.

Cela a commencé par le secteur industriel, par effet de cascade maintenant, malheureusement le secteur du commerce est touché, d'autant plus quand on parle de commerce de centre ville et d'autant plus quand on parle de ville moyenne ; on parle souvent de regain d'activité dans le commerce de centre ville, mais c'est vrai dans les grandes villes, dans les villes moyennes, la donne est différente.

C'est sur ce contexte, cette réalité, qu'il faut baser d'abord toute réflexion à venir et toute action, car les commerçants aujourd'hui sont touchés bien sûr par la conjoncture économique, mais d'abord par le choix des clients, qui dans leur budget font de vrais arbitrages ; on s'aperçoit que le superflu, c'est terminé, les achats de plaisir, c'est terminé, on se consacre à l'essentiel, et cela a de vrais impacts sur le fonctionnement du commerce et la tenue de chiffre d'affaire et d'activité.

C'est le premier constat ; le deuxième, ce sont les mutations que nous sommes tous en train de vivre avec l'avènement, la montée en puissance du concurrent invisible des commerçants, le e-commerce ; cela commence à avoir dans certains secteurs d'activité pas mal d'effets néfastes, ou positifs, disant que c'est aussi aux commerçants de s'emparer de ces nouveaux outils pour faire savoir à leurs clients qu'ils peuvent exister sur la toile.

Comment faire pour aider ce secteur du commerce en mutation ? La collectivité a un vrai rôle là ; en l'occurrence, ce soir, la ville de Château-Thierry a pris la décision d'intervenir en direction de votre commerce ; je pense qu'il faut

vraiment zoomer sur le commerce de centre-ville ; voici quelques semaines ici, à Château-Thierry, nous rendions publics les résultats d'une étude sur les flux de consommation : nous sommes allés interroger les consommateurs, les clients de la zone du sud de l'Aisne, pour leur demander où ils achetaient, comment ils pratiquaient dans leurs comportements et les attitudes d'achat.

On s'aperçoit que l'on a aujourd'hui un commerce de centre-ville à Château-Thierry qui pèse 8 % du chiffre d'affaires total de l'agglomération Castel ; il est effectivement nécessaire et opportun de faire quelque chose pour vos commerçants, et je voudrais féliciter et saluer l'initiative que vous prenez, car cela ne se fait pas dans toutes les villes.

Avant que Jean-Charles FLAMENT entre dans le détail de la démarche, non pas que nous vous proposons, car ce qui va être dit est le fruit d'un travail d'équipe, entre vos équipes, Jean-Marie NOVAK, vos conseillers, et je salue Madame MARTELLE avec laquelle nous avons eu l'occasion d'échanger, je crois que nous sommes plutôt en phase, en se disant qu'il faut proposer quelque chose de concret, des aides en direction des commerces de centre ville, et aussi l'association des commerçants de Château-Thierry, les Boutiques qui ont été citées.

En revanche, pour bénéficier d'aides, un sacro-saint principe français dit que, pour que les financeurs publics se positionnent sur les bonnes aides dont ont besoin les commerçants, il faut aussi passer par l'étude qui va justifier pleinement la mise en place d'aides.

Je me rappelle d'un échange que nous avons eu dans votre bureau, Monsieur KRABAL ; votre réaction était de dire « oh là, là, encore une étude ! J'en ai plein les tiroirs, et surtout des études qui ne servent à rien ! ».

Tout l'enjeu de cette démarche est bien évidemment de se dire que si l'on fait une étude, ce n'est pas pour faire un beau dossier, c'est pour que cela serve, et que derrière, cela reflète réellement la problématique et les attentes des commerçants et qu'en même temps, quand on parle de commerce, on n'oublie pas non plus d'aller demander aux clients ce qu'ils attendent de leur commerce de centre-ville ; ce sera aussi l'intérêt de la démarche.

Je rebondis sur ce que vous avez dit Monsieur le Maire, par rapport à ce qui s'est malheureusement passé dans un commerce de Château-Thierry qui a eu des problèmes de sécurité et a eu l'intervention de la police, et je profite de ce que vous venez de dire pour rappeler qu'effectivement, la sécurité est une préoccupation constante des commerçants ; voici 15 jours, nous avons lancé un dispositif qui s'appelle « alerte commerce », dont l'intérêt est de prévenir tous les commerçants qui souhaitent être prévenus par SMS, de tout délit ou toute tentative de délit qui vient de se produire dans un point de vente.

Cela sera fait en collaboration avec la gendarmerie nationale, la police nationale, bien évidemment, avec nécessairement une résonance et un relais de proximité de la police municipale, mais je voulais vous le dire car cela n'a jamais été aussi prégnant qu'aujourd'hui ; quand un commerçant bénéficie d'une information disant « attention, circulation de faux billets de 100 € ou de 200 € », immédiatement,

cela peut permettre d'être vigilant et se dire : « les billets de 100 ou 200 € qui vont circuler, je vais être d'autant plus vigilant et m'assurer qu'ils ne sont pas faux ».

Soyez également assurés, par rapport à ce que vous avez rappelé, que c'est une vraie préoccupation chez nous ; cela répond clairement à un besoin, car le service (qui est gratuit) a été annoncé voici 15 jours et déjà, 250 commerçants du département de l'Aisne (25 sur Château-Thierry pour vous donner les statistiques sur un plan purement local) ont souhaité bénéficier de ce service.

Je referme cette parenthèse, qui n'est pas l'objet de nos échanges, mais il me semblait nécessaire de rebondir sur ce que vous aviez dit.

**M. FLAMENT.-** Bonsoir à tout le monde.

Je propose de présenter de manière synthétique la méthodologie, notamment sur la mise en place de ce plan de dynamisation et de développement du commerce de centre-ville. Pour rebondir sur ce qu'a dit Madame MARTELLE, effectivement, les premières réflexions sont parties d'un constat : la collectivité a engagé et terminé un certain nombre de travaux ; vous avez cité la rue Carnot, la partie haute de la Grande Rue, la rénovation de la halle couverte ; ces trois sites constituent aujourd'hui la colonne vertébrale de l'hyper centre ville ; il était important de s'attacher à ce que l'on appelle « le volet commerce » ; comme l'a rappelé Christophe ALDERMANN, la part du centre ville a tendance à baisser ; les derniers chiffres ont montré que le centre-ville ne pesait que 10 % du volume de chiffre d'affaire.

L'enjeu de ce plan de dynamisation pour la collectivité est la mise en place d'une action structurante pour les commerçants et les artisans commerçants du centre ville, afin de le redynamiser.

Avant tout, quand on met en place ce genre de dispositif, le premier objectif est de consolider les entreprises existantes par la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes ; je vais donner quelques exemples : appui aux mouvements de commerçants, conseils aux commerçants, regroupements éventuels d'entreprises, mais aussi actions d'animation et de promotion ; nous avons aussi les aides directes individuelles qui s'adressent aux commerçants et aux artisans commerçants ; quelques exemples là aussi : la modernisation de l'outil de travail, la rénovation de façades, mais aussi la mise en conformité et accessibilité PMR ; c'est un sujet plus que d'actualité aujourd'hui ; aujourd'hui, il existe peu de moyens pour accompagner les commerçants et les artisans commerçants sur ces questions d'accessibilité. Nous souhaitons pouvoir obtenir un certain nombre de choses.

Cela faisait l'objet de nos réflexions, il s'agit quand même aussi de solliciter un fonds d'Etat qui s'appelle le FISAC ; malheureusement, il n'intervient plus aujourd'hui sur les opérations urbaines, pour les communes de plus de 3.000 habitants, mais il permet encore d'intervenir sur un volet commerce, qui associe aussi bien des aides au fonctionnement que des aides à l'investissement.

Je vous présente de façon synthétique les étapes de la méthodologie, 8 au total, et la finalité est d'écrire un plan d'action et que la collectivité ait une feuille de route, notamment pour la dynamisation du centre ville, pour les années à venir.

Première étape : elle consiste en la réalisation d'un diagnostic commercial sur le périmètre du centre ville ; il a plusieurs objectifs, et notamment de présenter l'évolution des secteurs du commerce et de l'artisanat, mais surtout de mettre en évidence les atouts et les faiblesses. C'est aussi de déterminer la problématique du tissu commercial sur le périmètre d'étude.

Deuxième étape : la réalisation d'une enquête consommateurs, toujours très parlante ; elle se réalise par l'intermédiaire d'un questionnaire téléphonique, suivant un échantillon représentatif du périmètre ; elle a avant tout pour but de connaître les habitudes de consommation des ménages par type d'achat et surtout d'analyser leurs besoins.

Troisième étape : l'enquête auprès des acteurs concernés, à savoir les commerçants et les artisans, généralement sous la forme d'un questionnaire aussi, qui est envoyé à l'ensemble des entreprises concernées par le périmètre d'étude.

L'objectif sur cette 3<sup>ème</sup> étape est avant tout de réaliser une typologie des commerçants et des artisans, de leur outil de travail, mais aussi de faire ressortir les projets d'évolution, que ce soit des projets de développement, des projets de réduction d'activité, d'anticiper la transmission qui est aujourd'hui un sujet préoccupant sur certains secteurs d'activité, mais également d'identifier les besoins d'investissement ; cela nous permet d'avoir un volume d'aide à l'investissement à partir de ces éléments ; c'est aussi recueillir leur perception de l'environnement commercial, car les commerçants et artisans sont les acteurs principaux quand même de l'hyper centre ville.

Quatrième étape : c'est l'entretien auprès de l'union commerciale de la ville, à savoir les Boutiques de Château-Thierry ; l'objet est simple : d'une part d'identifier la perception de l'union commerciale au niveau de l'évolution commerciale de la commune, mais aussi d'identifier les projets à venir, et en dernier lieu, et c'est souvent ainsi que cela se passe, c'est aussi d'être force de proposition au niveau des représentants de l'union commerciale, pour de nouvelles idées, de nouvelles actions.

Cinquième étape : nous avons parlé tout à l'heure du e-commerce, qui monte en puissance ; l'objectif sur cette étape est de faire des propositions sur l'évolution des nouveaux modes de consommation, notamment l'usage du commerce électronique ; même si cela se développe aujourd'hui à une vitesse fulgurante, on s'aperçoit que les principaux acteurs du commerce sont encore un peu en retard là-dessus ; l'objectif est de mettre en place de nouvelles actions, de nouveaux outils, tout à l'heure j'ai cité des actions de l'union commerciale, cela peut être aussi une action du type carte de fidélité.

**M. le Maire.-** Qui devrait être mise en place prochainement.

**M. FLAMENT.-** C'est en cours ; l'intérêt d'une action comme celle-ci est pouvoir peut-être à un moment ou un autre avoir certains financements ; les travaux sont en cours effectivement.

Sixième étape : les entretiens auprès du maître d'ouvrage, à savoir la ville de Château-Thierry ; cela a deux objectifs : d'une part de mesurer l'impact des travaux qui ont déjà été réalisés, travaux d'aménagement urbain, mais aussi identifier,

pourquoi pas, de potentiels enjeux sur la ville notamment, que ce soit de futurs projets d'aménagement urbain, qui seraient susceptibles de dynamiser le centre ville.

Septième étape : c'est un gros morceau, c'est le diagnostique de l'urbanisme commercial, avec deux objectifs principaux : le premier est plutôt d'analyser l'organisation spatiale de l'équipement commercial, avec un certain nombre de points à étudier, que ce soit le niveau de lisibilité de l'offre commerciale, le positionnement du linéaire commercial, le degré d'attractivité des espaces publics sur l'hyper centre ville, le diagnostic de commercialité des surfaces commerciales, le plan de circulation, le stationnement, aussi bien quantitatif que qualitatif.

Le deuxième grand objectif de la partie urbanisme commercial, c'est d'identifier les différents leviers pour accompagner la collectivité sur l'éventuelle intervention publique.

Cela peut passer par la problématique des loyers : les baux commerciaux restent quand même une problématique aujourd'hui, sur le montant des loyers ; mais aussi l'ensemble des outils juridiques permettant de maîtriser le patrimoine, notamment le patrimoine foncier ; demain, la collectivité sera plus forte si elle maîtrise le foncier, en tout cas si elle peut déployer des actions structurantes.

Pour terminer, le plus important, une fois passées ces 7 étapes, c'est l'élaboration de ce plan d'action et l'écriture de la feuille de route avec l'objectif d'élaborer le plan de redynamisation du tissu commercial de l'hyper centre ville de Château-Thierry.

En termes de planning, la consultation est lancée, l'appel d'offres doit se clôturer le 1<sup>er</sup> juillet ; à l'issue, un prestataire devra être sélectionné, normalement, ce qui permettra de définir le planning de déroulé de cette prestation dans les semaines qui arrivent.

Je suis à votre disposition pour toute question.

**M. le Maire.-** J'ai une remarque qui vaut pour la délibération proposée, il manque dans le comité de pilotage les Boutiques de Château-Thierry.

Avez-vous des questions ?

**M. BENTZ.-** Concernant l'accessibilité des commerces, les personnes handicapées vont de moins en moins dans les commerces de centre ville, parce qu'ils ne sont pas accessibles, sauf le haut de la rue Carnot qui a été refait.

Mohammed REZZOUKI a veillé à ce que la plupart des commerces soient rendus accessibles ; dans la rue Carnot, il y a beaucoup de commerces pour lesquels il faut monter des marches ; c'est impossible de faire ses courses en centre ville ; donc, les gens commandent sur Internet, les adhérents de nos associations, ils vont chez Leclerc, dans les grandes surfaces où c'est parfaitement accessibles. Ils ne vont pas dans les commerces de centre ville s'ils ne sont pas rendus accessibles.

La chambre de commerce a pondu un questionnaire qui est remarquable sur l'accessibilité des EPR de 5<sup>ème</sup> catégorie ; ne serait-ce pas l'occasion de diffuser ce questionnaire à tous les commerçants justement, et essayer de les sensibiliser à l'accessibilité ?

**M. FLAMENT.-** On a fait plus que communiquer l'information, car communiquer l'information ne sert à rien ; le commerçant a un métier, c'est faire du commerce, quand on commence à envoyer des dossiers, ce n'est pas lu, et ce n'est pas la vraie problématique des commerçants ; ce qui leur importe, par rapport à ce que vous soulevez, qui est un vrai problème pour le commerce de centre ville, c'est : « je suis commerçant, à l'heure où l'on se parle, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, je dois être en conformité avec cette réglementation, au-delà de l'information que je peux avoir en tant que commerçant, ce qui m'intéresse est par rapport à cette réglementation ce que je dois faire, quels sont les travaux que je dois effectuer, et surtout, combien cela va me coûter ? »

**M. TURPIN.-** Qui paie ?

**M. FLAMENT.-** Quand on est propriétaire, c'est lui-même, le commerçant qui paie ; en revanche, quand il y a un propriétaire, un bail commercial, un 3/6/9, il n'y a pas de vérité unique ; la réponse est dans le bail.

Déjà il faut voir le commerçant, avoir un éclairage, répondre à ces questions ; on fait plus que proposer un dossier, on propose un diagnostic accessibilité à tous les commerçants ; souvent, les commerçants de proximité sont en ERP (établissement recevant du public) de 5<sup>ème</sup> catégorie et ne sont pas obligés de faire un diagnostic ; et quand on veut répondre à ces 3 questions, il faut bénéficier des conseils d'un expert en accessibilité, qui sera capable d'y répondre, de dire ce qu'il faut faire en termes de travaux et d'évaluer le montant.

La première chose que l'on propose aujourd'hui aux commerçants, avant de dire quoi que ce soit sur cette problématique, c'est d'évaluer le montant des travaux ; on propose un outil, que l'on a négocié à un prix intéressant, et je pense que les commerçants ont intérêt déjà à prendre ce diagnostic.

Mais après, une fois que l'on doit faire les travaux, et que l'on sait, car on a regardé dans le bail commercial, que malheureusement, c'est à la charge du commerçant, comment financer ces travaux ?

Une des réflexions que l'on peut aussi avoir dans le cadre de cette démarche c'est : comment faire en sorte d'aider les commerçants à bénéficier d'aides spécifiques par rapport à cette problématique ? Cela peut être une posture de la collectivité ; je dis bien « cela peut être », il n'y a pas de règle absolue dans ce domaine ; mais après, c'est aussi savoir comment l'on est en capacité de démontrer que son magasin ne peut pas se conformer à la réglementation ; dans quelle mesure peut-on bénéficier de dérogations ? Mais pas n'importe comment : en argumentant, en expliquant très clairement pourquoi on ne peut pas faire cela, pour telle contrainte ; d'où l'intérêt nécessairement de passer par un diagnostic d'accessibilité. C'est la case départ.

Vous avez raison de soulever cette problématique : les centres villes, en plus des autres contraintes dont on a parlé, sont aussi obligés de traiter cette échéance, qui pour certains sera un vrai problème et pourra mettre en péril l'activité économique de l'entreprise ; cela demeure aussi, au passage, une possibilité de démontrer que l'entreprise n'ayant pas les moyens de financer ces travaux, elle n'a pas cette possibilité : c'est un motif de dérogation ; ce sont les chambres de

commerce et d'industrie, dans toute la France, qui monteront ces dossiers pour le compte des entreprises.

**M. BENTZ.-** Vous avez répondu à ma question, mais je pense que les commerçants ne sont pas motivés ; il y a eu une réunion voici quelques mois rue du Château pour l'accessibilité des commerces, avec 18 commerçants de Château-Thierry ; c'est vraiment peu !

**M. FLAMENT.-** C'est beaucoup ; aujourd'hui, les commerçants, les chefs d'entreprise ne répondent plus « présent » aux réunions ; on délaisse ; la faute à qui ? Je n'en sais rien ; la vraie réponse est de pouvoir en parler en tête-à-tête, dans les commerces, dans les entreprises ; c'est là que les commerçants se livrent sur leurs problématiques ; dans une réunion, ils viennent chercher de l'information.

On a fait le tour du département, on a eu la même problématique ; c'est pourquoi je dis que 18, quand les Boutiques de Château-Thierry organisent, en partenariat avec nous, une réunion sur l'accessibilité, ce n'est pas mal finalement ; quelque part, on fait une réunion pour les présents ; 18 commerçants grâce à cette réunion ont eu l'information et ont pu ressortir avec les solutions qu'on leur proposait.

**M. TURPIN.-** Je salue Monsieur ALDERMANN et son collègue.

Une question et une remarque : les chiffres que vous sortiez tout à l'heure pour évoquer un potentiel de chiffre d'affaires de 350 M€, un chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des commerçants de 215 M€ et 8 % pour les commerces de centre ville, c'était les chiffres de 2009. Est-ce que cela veut dire que depuis, ces chiffres sont maintenus ? Avez-vous actualisé ? Ou prenez-vous les choses sur la base de 2009 ? Cela me donne le sentiment qu'aujourd'hui, on n'est plus à 8 % mais probablement encore en dessous.

**M. FLAMENT.-** Nous sommes à 8 % en 2012 quand nous avons fait l'enquête ; en 2009, on était à 9 % ; le centre ville a donc perdu en attractivité et en part de marché. Mais à un moment donné, on a un effet plancher ; on ne pourra pas descendre plus bas ; la bonne question à se poser est : jusqu'où peut-on aller ?

Il ne faut pas se leurrer, Château-Thierry ne peut pas prétendre à peser 15 % ; il faut être réaliste ; il y a un objectif déjà de maintien de l'activité, c'est clair, et se dire que dans le centre-ville, on peut aussi proposer une offre commerciale que l'on ne peut pas trouver à l'extérieur ; néanmoins, les chiffres de cette enquête démontrent que vous avez eu raison de développer votre périphérie, car vous n'avez pas développé plus d'évasion commerciale ; vos clients sur la zone sont restés, ils n'ont pas été tentés par Marne la Vallée ou l'agglomération rémoise, qui se développe dans des dimensions assez phénoménales. Cela pose d'ailleurs déjà de gros problèmes au commerce de centre ville à Reims. Après, où promener le curseur ? Où est le bon dosage ? On ne refera jamais l'histoire.

**M. TURPIN.-** Il faut savoir qu'il faut travailler sur le commerce de centre ville et se rendre compte, vous le disiez à l'instant, qu'aujourd'hui, le cœur commercial de l'agglomération est ce que l'on appelle, injustement d'ailleurs, « la zone industrielle » ; on devrait appeler cette zone « zone commerciale et de services », c'est le cœur de l'agglomération ; sans elle, sans son développement, on aurait probablement encore des chiffres plus faibles en centre ville.

La réflexion menée sur le cœur de ville doit donc aussi travailler sur des activités dites « de périphérie » ; j'ai là-dessus un point de vue très clair : les activités de périphérie doivent se faire dans la vallée ; on a du commerce de proximité à développer dans l'ensemble des quartiers, mais il faut se battre pour que les commerces attracteurs, structurants, restent dans la vallée ; c'est la zone d'échanges ; c'est extrêmement important.

Sur l'étude que vous avez menée, il faut la soutenir, elle est tout à fait essentielle, d'autant que les choses bougent pas mal en ce moment avec le e-commerce.

Un point sur lequel j'insiste, sur lequel il faudrait vraiment travailler, c'est la relation entre les commerçants et les propriétaires ; voici 20 ou 30 ans sur Château-Thierry, la plupart du temps les commerçants étaient propriétaires de leurs murs ; ces murs étaient d'ailleurs leur patrimoine ; aujourd'hui, il y a une dissociation de plus en plus forte entre ce propriétaire, que l'on connaît déjà de moins en moins, et le commerçant qui est très présent.

L'un des vrais problèmes que l'on rencontre aujourd'hui avec cette difficulté de rentabilité et d'attractivité, ce sont les coûts de location extrêmement élevés ; quand on va Grande rue aujourd'hui, il faut voir la somme que l'on demande pour des commerces qui font 30 ou 35 mètres carrés de surface commerciale !

Dans l'étude, je pense qu'il faut la compléter sur la place des commerçants propriétaires, dénombrer les propriétaires qui ne sont pas commerçants ; c'est un travail à mener avec ces propriétaires ; il faut absolument faire en sorte que ces coûts de location baissent ; il faut y arriver.

Il y a une vraie problématique : non seulement il faut se donner des coûts de location plus faible, et dans le même temps rénover l'espace commercial ; c'est un peu contradictoire apparemment ; il faudrait donc trouver des solutions qui fassent que l'on garantisse à des propriétaires, s'il investit et a des coûts plus faibles, l'on puisse garantir des loyers qu'il retrouvera chez son locataire.

Si l'on se met à la place des propriétaires, ce sont des commerçants en difficulté, qui ne paient pas leurs engagements sur les loyers proposés ; c'est un vrai travail à fournir là-dessus ; le commerçant est ligoté : si son coût de 30 ou 35 mètres carrés, c'est 1.000 ou 1.200 € par mois ...

**M. le Maire.-** Vous êtes en dessous de la réalité.

**M. TURPIN.-** ... ou plus ... Je dis cela car j'en ai vu un à ce prix ; c'est un vrai travail à mener avec ces propriétaires, pour leur faire comprendre que leur intérêt est d'avoir un outil de travail qui soit rénové.

Au même titre que, comme l'on est sur de petites surfaces commerciales, il faut aussi travailler sur la manière de faire en sorte d'être sur de plus grandes ; car des commerces ne viendront que si l'on n'est pas à 35 mais à 70 ou 80, 100 ou 120 mètres carrés ; c'est un travail à mener avec les propriétaires, peut-être sur des transferts de propriété, peut-être trouver des systèmes de financement qui fassent que l'on soit sur des outils qui correspondent à ce dont on a besoin aujourd'hui avec les commerçants.

Troisième point : il faut amener les conseils auprès des créateurs futurs commerçants ; on ne peut pas accepter d'avoir parfois, dans certains quartiers, des concentrations d'activités identiques, alors qu'il n'y a pas d'activité possible pour tout le monde ; si l'on dénombre le nombre de pizzerias, combien sont-elles ? Le nombre d'activités dans la restauration rapide.

**M. le Maire.-** L'opticien, le coiffeur.

**M. TURPIN.-** Mais l'opticien s'explique davantage, quand vous connaissez sa marge ; mais des activités ne sont pas rentables.

Il faudrait donc avoir, dans ce travail d'étude des orientations, des conseils auprès des futurs commerçants ; on ne peut pas empêcher quelqu'un de faire des pizzas s'il veut en faire, nous sommes d'accord, en revanche, on peut peut-être l'encourager fortement, le conseiller, l'éclairer avec l'étude : « voilà, cela n'est pas rentable, mais d'autres activités le sont peut-être » ; ce serait prendre le taureau par les cornes au niveau des créateurs pour essayer (sans le forcer ni le violer bien entendu) à faire en sorte d'aller vers des démarches, plus pertinentes pour lui, et plus pertinentes du coup pour le centre ville et la collectivité.

**M. FLAMENT.-** C'est notre quotidien, M. TURPIN ; à chaque fois que l'on rencontre un créateur, on parle de marché, de potentiel.

**M. TURPIN.-** Je sais.

**M. FLAMENT.-** Si la personne ne veut pas entendre, que voulez-vous que l'on fasse ? En France, il y a une liberté d'entreprendre et de commerce ; c'est ainsi ; on fait maintenant en sorte de !

**M. GENDARME.-** Pour rebondir sur le 3<sup>ème</sup> point de M. TURPIN, il ne faut pas trop créer d'illusion pour ne pas avoir des désillusions ; j'ai entendu à plusieurs reprises que le bouc émissaire du commerce qui va mal, c'est le e-commerce.

Je peux vous assurer que dans l'industrie, j'y travaille depuis des années, si vous n'avez pas une bonne idée pour faire du e-commerce, vous « plantez » votre commerce comme n'importe quel petit commerçant d'un centre ville.

Je veux bien que l'on anime des illusions avec ce genre d'étude, je pense qu'elle est nécessaire, mais il ne faut pas négliger que ce mal est incurable en ce moment, c'est-à-dire qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet, des industries sont complètement dénaturées, en complète chute libre de chiffre d'affaire ; là, on parle de petits commerces, de commerçants, mais je peux vous assurer que les industriels aujourd'hui sont au bord du gouffre avec des résultats déplorables.

Pour aller dans le sens de M. TURPIN, le point 3 n'est pas à négliger ; depuis plusieurs années, une dizaine, une quinzaine d'années, on a négligé la thématique de nos commerces de centre ville ; bien évidemment, quand vous voyez la grande distribution qui s'installe en périphérie des villes, que les commerçants tirent à boulets rouges dessus en disant « c'est de votre faute si l'on ne fait pas de commerce », il me semble qu'ils sont nécessaires, ces grands commerces ; c'est la société qui a voulu cela, ce sont nos habitudes.

Je pense qu'aujourd'hui, on a tout intérêt à mettre un point très sérieux à regarder quelle est l'offre ; car toute industrie, toute entreprise, tout petit commerce, doit regarder son offre et doit être capable de rebondir sur un changement social,

sur les habitudes d'échanges et de commerce pour pouvoir réorganiser son offre ; or, dans les centres villes, bien évidemment, c'est difficile ; à comparer avec un paquebot : on ne change pas d'idée commerciale du jour au lendemain, il faut absolument suivre la demande et adapter son offre.

Le point 3 devra être pris à part entière, très au sérieux, redynamiser notre commerce, mais comment ? Avec une thématique ; un marchand de poissons, tout le monde ici en rêve du poissonnier !

**M. le Maire.-** Mais il faut qu'il vive !

**M. GENDARME.-** Bien sûr, mais tout va devoir s'inscrire autour de la niche ; si un industriel aujourd'hui trouve une niche, il la protège, il fait du business, du commerce, il gagne sa vie et il crée des emplois ; dans le petit commerce, je regrette de le dire, il faut quand même aussi monter d'un cran, prendre un peu de hauteur, comparer avec nos petits industriels : celui qui n'a pas une bonne offre ne fera pas de vente, ne vivra pas dans le commerce.

**M. FILLION.-** Je me tourne vers les personnes de la CCI présentes pour une question : quelle est l'opportunité d'une étude ? Je comprends parfaitement les tenants et les aboutissants, mais ce qui me dérange est le montant de cette étude.

Il faut savoir que les commerçants contribuent à payer chaque année les services de la CCI ; aujourd'hui, vous proposez une étude qui va coûter aux contribuables 30.000 €.

**M. ALDERMANN.-** Quel est le sens de votre question ? Que la CCI prenne en charge l'étude ? C'est cela ?

**M. FILLION.-** Exactement.

**M. ALDERMANN.-** Je vous rassure, des études, on en prend en charge ; nous avons parlé de l'observatoire des flux commerciaux ; si on le fait, c'est pour le compte des commerçants ; d'ailleurs, quand on a assuré la restitution de ces résultats, nous avons bien sûr invité les Boutiques de Château-Thierry, les commerçants qui étaient intéressés par les résultats de cette étude.

En revanche, à chaque fois qu'il devrait y avoir une initiative locale, la CCI même n'a pas pour feuille de mission (je parle au nom de nos élus) d'intervenir financièrement dans chaque coin du département ; ce qui est clair maintenant pour nous, en terme de contribution, c'est qu'il y a le coût de l'étude, et il y a le après l'étude ; c'est cela qui nous intéresse en terme d'intervention ; on souhaite que cette étude aille au bout, c'est-à-dire que les commerçants de Château-Thierry bénéficient de dispositifs d'aide avec des financements publics ; on sait que la denrée est de plus en plus rare ; pourquoi pas par l'intermédiaire du FISAC ? Et là, notre rôle sera d'aller dans les entreprises et dire aux commerçants « on y va, on monte les dossiers d'aide, on vous aide » ; en France, la culture administrative est remarquable, quand on propose des aides à des entreprises, il faut remplir des dossiers de dizaines et dizaines de pages en je ne sais combien d'exemplaires ; notre rôle est d'appuyer les entreprises dans l'action.

Je peux me permettre de parler aussi au nom de nos collègues de la chambre des métiers : c'est ce que l'on fera, de tout cœur, pour les commerçants de Château-Thierry, en partenariat bien sûr avec la ville de Château-Thierry.

**M. FRERE.-** Je ne suis pas aussi spécialiste de tout cela que les nombreuses personnes qui se sont exprimées, mais j'ai un peu l'impression que vous nous tenez d'un côté un discours ambitieux, à nous dire que l'objectif est le maintien du commerçant, et de l'autre que vous dites « celui qui veut faire cela, on ne peut pas l'empêcher » ; j'ai un peu de mal à comprendre ce qui peut nous faire croire que l'on peut faire quelque chose ?

Jean-Marie TURPIN a complètement raison là-dessus, je pense qu'un des principaux problèmes que nous avons est sur la diversification de l'offre ; si l'on ne peut pas empêcher quelqu'un de louer, d'acheter et d'y faire ce qu'il veut, il doit bien y avoir quand même des solutions ? Le droit de préemption ?

J'ai l'impression que tant que l'on ne se donnera pas les moyens de « choisir » celui qui s'installera, on va tourner en rond ; car les loyers sont tellement chers que les commerçants n'ont pas les surfaces adéquates, etc., et ils sont obligés de répercuter sur leurs produits des prix ; pourquoi n'achète-t-on pas dans le centre ville ? Je fais partie des coupables, c'est tout simplement parce qu'on paie moins cher dans les grandes surfaces.

Aujourd'hui, on se retrouve avec des sandwicheries, des assurances, de l'optique, qui creusent d'autres caisses ; pourquoi retrouve-t-on tout cela ? Car ce sont les activités les plus rentables ; une pizza en préparation fromagère, avec 50 % de fromage soit dit en passant, cela va coûter 2,5 € et il la facturera 8 € ; quel commerce est aussi rentable ?

De manière permanente, ce sont ces commerces qui arriveront, tant que l'on ne parviendra pas à trouver une arme qui nous permette de choisir le commerçant.

J'aimerais comprendre comment nous pouvons croire à ce que l'on veut faire ?

**M. FLAMENT.-** Il ne vous a pas échappé que l'on était en France dans un pays plutôt libéral ; l'administration du commerce n'existe pas, en tout cas chez nous ; je répète qu'il y a une liberté d'entreprendre et de commerce dans notre pays.

A un moment donné, notre rôle est d'échanger avec des porteurs de projets, des créateurs, leur dire : vous avez bien appréhendé votre marché ? Vous avez vu l'offre concurrente en place ? Etes-vous sûr de faire le prévisionnel pour gagner l'argent que vous prévoyez de gagner ?

Après si la personne décide de s'installer, elle s'installe ; peut-être que la solution est dans ce qu'a dit Monsieur précédemment, sur l'opportunité pour le commerçant de se remettre en cause sur l'offre qu'il propose à ses clients ; je parle d'offre, pas simplement de produits, d'assortiments ; je pense aussi aux services ; je suis persuadé que les commerçants de centre ville défendent des valeurs que d'autres formes de commerce ne défendent pas ; ils en sont incapables.

Je voudrais préciser également, je suis désolé que vous ayez pu comprendre que nous ayons présenté le e-commerce comme le bouc émissaire, quelque part, il y a une vraie mutation avec le e-commerce, mais nous restons convaincu à la chambre de commerce que le e-commerce est une formidable opportunité pour le commerçant de proximité ; ce sont les seuls qui ont une vraie légitimité d'arriver dans vos boîtes mails, de vous envoyer la dernière recette du moment en disant

« venez chez moi, la semaine prochaine je vous ai concocté un vrai petit colis avec des idées recettes » ; et dans le e-commerce, d'autres opérateurs, on ne les connaît pas du tout, on ne sait pas qui c'est, vous écrivent en disant « venez chez moi, j'ai de formidables offres à vous réserver » ; l'ambition de ce plan peut être aussi d'accompagner les commerçants du centre ville sur cette réflexion.

Pourquoi ne pas se lancer sur le e-commerce ensemble, pour exprimer ce que l'on a à dire et ce que sont nos vraies différences ?

**M. GENDARME.-** Le e-commerce comme vous le décrivez, ce n'était pas la manière dont je le décris aujourd'hui, j'étais beaucoup plus généraliste, si le e-commerce arrive à agrémenter une offre locale, territoriale, oui, je peux dire effectivement que cela peut être un atout pour le commerçant du centre ville.

Or, aujourd'hui, on n'a que très peu d'exemples d'artisans ou de petits commerçants qui se lancent dans la double offre en complément d'une offre de e-commerce ; ce n'est même plus du e-commerce, c'est du e-message, c'est du marketing de proximité ; ce n'est pas vraiment du e-commerce ; le e-commerce fait beaucoup de mal au commerce, le vrai e-commerce.

**M. BIANCHETTI.-** Si l'on part d'une offre globale sur Château-Thierry, comme l'a dit Jean-Marie TURPIN tout à l'heure, il ne faut pas diviser le centre ville, la périphérie ; si l'on prend la périphérie dans le sens global, on a aussi des magasins qui sont à Essômes, à Brasles, dans la périphérie de Château-Thierry ; n'est-on pas là en train de déborder sur une compétence de la communauté de communes qui elle, pourrait gérer le problème de cette étude au niveau de la communauté de communes et non plus au niveau du centre ville de Château-Thierry ?

N'est-ce pas un peu réducteur de ne penser qu'au centre ville de Château-Thierry ? Je suis bien placé pour le savoir, tous les commerçants actuellement souffrent, pas seulement ceux du centre ville, malheureusement ; si l'on fait un projet, il serait bien de faire un projet d'ensemble, dont la compétence serait de la communauté de communes à ce moment ?

**M. le Maire.-** La réflexion peut apparaître pertinente sur le territoire, à travers une problématique globale ; même si l'on a une volonté d'agir globalement, là, on pointe du doigt les insuffisances ; le débat a été très intéressant, car il porte sur l'offre commerciale ; nous partons de l'inverse ici.

Nous nous disons que dans les rues identifiées comme telles, et entre autres, pour la citer de manière très précise, la Grande Rue, il y a nécessité de réfléchir au foncier ; alors que sur la périphérie, cette problématique foncière existe beaucoup moins.

Dans le cadre du projet global, cela n'apparaît pas d'une manière explicite à travers l'étude de la fiscalité, que ce soit le foncier bâti mais aussi à travers les loyers ; nous avons demandé qu'il puisse y avoir une réflexion là-dessus, qui me semble incontournable.

Pour autant, cette redynamisation du centre ville, si elle doit s'appuyer sur le commerce, il n'y a pas que cela ; le commerce de centre ville c'est aussi le plaisir

de venir dans le centre ville ; quand vous allez dans la Grande rue, levez la tête, mais parce que vous allez prendre une tuile sur la tête !

Ce projet est ambitieux, si on pouvait le régler, certainement pas car il est vrai que nous sommes un pays de libre entreprise, mais essayer d'orienter les choix éventuels ; l'objectif est l'accessibilité. Nous avons des commerces dans la Grande rue avec 3 ou 4 marches, s'il n'y a pas une opération de remembrement d'ensemble, dont nous avons parlé depuis longtemps ici et que nous n'avons pas été en capacité de mettre en œuvre car nous n'avons pas les outils juridiques ; cela se met en place sur Epernay, c'est une ville peut-être plus importante, mais qui s'est engagée, avec les propriétaires ; si l'on n'a pas une opération globale, d'envergure sur ces territoires, ce n'est pas possible.

On parle beaucoup des marchands de sommeil, que se passe-t-il dans la Grande rue ? Aujourd'hui, on découpe les appartements pour avoir 20 ou 10 logements dans des états pas possible ; le projet est plus ambitieux que le commerce, même si la volonté de dynamiser le commerce de centre ville est forte ; c'est la réhabilitation du centre ville avec les moyens supplémentaires qui vont arriver, dans le cadre de lutter contre les « passoires énergétiques », c'est tout cet ensemble.

Il y a beaucoup de travail dans cette étude et nous verrons cela à la fin ; il est vrai que nous sommes très vigilants par rapport aux études. Je voudrais quand même ajouter que même si l'on aime faire payer par d'autres, la part restant pour la ville est quand même minime ; si nous ne sollicitons pas cette étude, ce n'est pas ça qui fera diminuer les impôts départementaux ou régionaux vont, étant entendu que nous n'avons pas augmenté la fiscalité de la ville pendant tout le mandat.

C'est une base, un outil de départ, que nous aurons ensuite le souci de faire vivre tous ensemble, avec un programme ambitieux : la réhabilitation du foncier à des endroits, peut-être la rue Carnot sur son espace a peut-être un foncier de meilleure qualité que celui de la Grande rue qui est une catastrophe ; si on ne l'appréhende pas avec un opérateur immobilier, voire avec l'UCCSA, nous ne pouvons pas faire. La première des conditions, cela a été dit par Jean-Marie TURPIN et vous, c'est d'avoir des espaces adaptés au commerce moderne.

Beaucoup de commerces sont fermés ; regardez l'espace comme Jules : on avait entendu que Jules ne marcherait pas et fermerait ; Jules est en centre ville. C'est vrai qu'il y a des commerces fermés mais il y a des commerces qui marchent bien : en bas de la Grande rue, vous avez Yves Rocher et pourtant la concurrence ne manque pas, mais c'est un commerce attractif. Elle est très agréable, accueille et fait son business.

Des boulangers, des commerces de bouche ferment car cela s'écroule, d'autres arrivent derrière et cela marche ; il y a aussi une problématique de qualité de service.

Dans un contexte difficile, il ne s'agit pas de promettre la lune mais de savoir comment gravir ensemble et faire que ce soit vraiment un outil et que cela contribue à l'attractivité du centre ville.

L'attractivité du centre ville, c'est son immobilier, son foncier, les prix ; si l'on a une offre de foncier aussi élevée, c'est que l'on n'a pas assez de commerces adaptés ; on se rend compte que, même quand on compare les prix du neuf avec le vieux foncier, le neuf est moins cher. Isabelle JACOB me le disait : il y a de nombreux propriétaires fonciers qui ne courent pas après leur locataire ; si le bail va d'une période à une autre, on n'a pas besoin de louer, on attend ; tout cela est une réforme à mettre en œuvre.

Le problème de la fiscalité est un problème énorme ; il est vrai qu'il y a les loyers, mais la fiscalité en centre ville est beaucoup plus élevée que la fiscalité à l'extérieur. Le foncier bâti entre des bâtiments légers et une grosse bâtisse en centre ville, ce n'est pas pareil ; il y a là des réformes à mettre en œuvre d'un point de vue législatif ; on a déjà taxé pour que les commerces restent fermés moins longtemps.

Je suis très favorable à cette étude et je remercie le partenariat que l'on a avec la chambre de commerce. Les commerçants ont choisi d'avoir des spécialistes pour s'occuper d'eux ; je ne suis pas spécialiste du commerce et on fait référence aux spécialistes qui ne vont pas percevoir les 30.000 € ; c'est le maître d'œuvre qui va les percevoir, le bureau d'étude qui va être retenu ; ils vont nous guider dans le cadre de cette étude, avec l'ensemble des partenaires qui sont là.

Et je suis tout à fait favorable, s'il y a un élu par groupe politique qui veut travailler là dessus, à ce que ce soit fait, cela ne me gêne pas du tout, au contraire ; nous sommes là dans des actions fortes pour le développement de la ville et du territoire.

**M. BIANCHETTI.** –Je n'ai pas parlé de financement ou d'argent etc., ce n'était pas pour faire payer à quelqu'un d'autre, mais plus pour avoir une réflexion globale sur l'ensemble du commerce ; je n'ai pas parlé des 30.000 €.

**M. BOUTELEUX.** – Je voulais vous remercier pour toutes ces interventions et vous dire qu'étant médecin hospitalier, nous avons maintenant recours à des logiciels (l'un s'appelle OSCAR) pour savoir justement où vont les malades, où sont les niches, et en fonction des spécialités, quels sont les territoires où l'on n'est pas allé ; cela existe, et les hôpitaux sont déjà dans des systèmes comme les vôtres, car on ne peut plus rester tout seul aujourd'hui ; on est obligé d'avoir des études, voir où sont les flux de patients, comment, pourquoi, etc.

L'hôpital à côté a tant de malades, pourquoi ? Il faut se poser les bonnes questions et quand on écrit aujourd'hui les projets médicaux, on doit prendre tout cet environnement en compte ; ce sont des réalités ; aujourd'hui, il me semble que l'on est obligé d'avoir recours à vos services ; je le dis avec une vue de spécialiste.

**M. le Maire.** – Nous passons au vote de la délibération proposée.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Je remercie MM. ALDERMANN et FLAMENT.

## **Motion contre l'arrêté préfectoral autorisant un forage sur la commune de Rozoy-Bellevalle.**

**M. le Maire.-** Vous avez cette motion dans vos documents ; avez-vous des questions sur cette délibération ?

La dernière proposition est de s'engager à porter l'offre soutien à toute association ou collectivité qui engagerait un recours en annulation du dit arrêté si, suite aux réunions que nous aurons mardi prochain avec Monsieur le Préfet, nous n'obtenions pas gain de cause.

**M. TURPIN.-** Le Préfet qui a lancé cet arrêté ne l'a pas fait seul ; ce n'est pas une décision que l'on prend ainsi ; avez-vous des informations sur la stratégie employée par le Préfet et pourquoi cette stratégie est mise en place ? Cela paraît comme de la provocation et c'est une décision politique, soyons clair, ce n'est pas une décision administrative.

**M. le Maire.-** Nous avons quelques informations et avons été très surpris de la différence de traitement entre ce qui se fait en Seine et Marne et ce qui se fait pour le forage de Rozoy Bellevalle ou le forage de Château-Thierry : Madame la Préfète de Seine et Marne s'est contentée d'un article qui stipule que sera interdit la stimulation hydraulique et les forages dits horizontaux, c'est tout ; tandis que pour nous, le Préfet de l'Aisne a cette remarque en article 1, qu'il n'y aura pas de fracturation hydraulique et de forage dit horizontal, mais qu'il y aura un forage vertical. Pour encadrer ce forage vertical, il met une série d'obligations aux techniciens qui s'engageront dans cette voie.

Pourquoi ne sommes-nous pas satisfaits de la position de Monsieur le Préfet ? Aujourd'hui, il y a le respect des calendriers, à travers la demande de permis de construire, et des délais ; pour autant, ce qui nous apparaît différent, c'est qu'il y a eu un forage dit « traditionnel » réalisé en 1998, qui a démontré qu'il n'y avait pas (dans le cadre de cette recherche conventionnelle et traditionnelle) de pétrole.

On ne comprend pas aujourd'hui comment on peut donc autoriser un forage vertical qui ira à plus de 2.700 mètres alors que l'on sait qu'il n'y a pas de matière.

La ministre nous suit sur cet aspect ; elle est aussi contrainte du respect et garante de la loi, de l'ordre public ; elle débusque tous les permis donnés et les demandes d'autorisation, les arrêtés, à partir du moment où il peut y avoir une faille administrative ; elle ne veut pas être attaquée par les industriels et perdre.

Quand on lui a donné l'information (c'est quand même inadmissible que les services de l'Etat n'aient pas attiré l'attention de Madame la Ministre) qu'il y avait déjà eu des essais comme celui-ci, pourquoi refaire à cet endroit des essais, ou à quelques mètres, alors qu'ils ont été négatifs voici plus d'une dizaine d'années ?

Il y a là une différence entre ce qui s'est fait dans la Seine et Marne et dans l'Aisne et nous espérons donc faire reculer Monsieur le Préfet là-dessus.

**Mme BOUVIER.-** Nous voterons évidemment pour cette motion, mais une question de forme : Monsieur le Préfet ne peut annuler son arrêté, seul le tribunal administratif peut le faire ; je vous propose une autre formule : *demande à Monsieur le Préfet de l'Aisne de rapporter son arrêté.*

**M. le Maire.-** Vous avez raison ; ceci étant, le recours, s'il y a recours, il est préférable qu'il soit porté par une association agréée ; le collectif Carmen voit avec France Nature Environnement pour prendre en charge ce dossier ; comme France Nature Environnement est une association agréée par le ministère de l'environnement et a déjà engagé ce genre de recours, avec des avocats comme Maître GLOSMANN etc. Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**Projet de charte éthique du conseil municipal**

**M. le Maire.-** Vous avez dans vos pochettes un projet de charte éthique du conseil municipal ; nous avons convié les représentants des groupes politiques pour une explication ; le projet soumis fera l'objet d'une réflexion collective, vous aurez toutes les vacances pour travailler sur ce projet de charte éthique , qui s'engage, à travers la grosse question du rejet de la politique au niveau national et même au niveau local et la lutte contre la corruption, les délits d'initiés, les influences ; il devrait aboutir à un projet de loi en cours de discussion. Pour ma part, hélas, il n'ira pas suffisamment loin, comme l'aurait souhaité le Président de la République. Au-delà des tergiversations sur la loi, je voterai, mais au-delà des problématiques de patrimoine, je pense nécessaire de réhabiliter la parole publique, quel que soit le niveau ; il n'y a pas que les ministres, il n'y a pas que les députés ; il y a aussi l'action publique, politique locale, Politique, avec un grand P ; c'est dans cet esprit que nous avons réfléchi, comme cela peut se faire aussi ailleurs, à cette proposition de réflexion sur cette charte d'éthique.

C'est réhabiliter la parole politique, au conseil municipal, dans les commissions, évidemment pas dans la vie privée de chacun des citoyens, mais au moins que cette parole publique puisse être une parole d'honnêteté, d'intégrité.

Le deuxième aspect : il y a toujours beaucoup de suspicion autour des élus, que ce soit en matière de consultation, d'appels d'offres ; Mohamed REZZOUKI y reviendra tout à l'heure, dans le cadre de la mise en place de la commission d'appel d'offres, nous ferons des propositions ; concernant le train de vie des élus, le montant des indemnités perçues par les élus, tout ce qui touche aux bouteilles de champagne et petits fours ; je considère légitime de rendre compte.

Un élément qui a fait souvent débat ici concerne la présence des élus et le montant des indemnités affectées ; c'était légitime, à des moments, que ce soit ici ou au Conseil Général de l'Aisne, si des élus sont continuellement absents, au-delà de leurs excuses, cela ne justifie pas de l'absence excepté pour les problèmes de maladie, familiaux, etc., oui mais des absences lourdes, longues doivent entraîner que l'élu de lui-même, car le code général des collectivités territoriales ne permet pas à l'exécutif d'interdire et se substituer, renonce à percevoir des indemnités car il est absent.

Ce soir, nous sommes 32 sur 33 ; c'est un premier résultat ! Je ne sais si c'est la charte éthique ...

Vous aurez le loisir de lire ce projet et l'amender ; un comité d'éthique sera créé dont nous déterminerons ensemble la composition et le fonctionnement.

**M. FENARDJI.-** Sur le principe, nul ne peut être contre ce projet de charte d'éthique ; cela ne peut pas être un code.

Il est bien d'avoir rappelé qu'il s'agit d'une étude sur quelque chose d'assez répandu, dans l'opinion publique, de nous prémunir sur les conflits d'intérêts, sur les cas de corruption et les délits d'initiés ; en ce sens, nous sommes complètement de votre avis.

Au niveau du détail, nous contribuerons à l'enrichissement de cette charte, comme nous l'avons déjà fait car nous avons envoyé une proposition, sur le comité d'éthique et un certain nombre de petits points qui nous apparaissaient nécessiter plus d'éclaircissements, plus de rigueur, etc.

Je voulais juste vous donner cet aperçu de notre contribution à cette charte éthique.

**M. le Maire.-** Pas d'autre intervention ? La présentation a été faite.

### **Convention pour la mise en œuvre de la verbalisation électronique**

**M. le Maire.-** Vous avez pris connaissance de la délibération proposée ; cela se généralise sur tout le territoire ; c'est pour du gain à l'action ; ce n'est pas du tout pour faire de l'argent supplémentaire, même s'il est bien que nous puissions avoir les ASVP, la police nationale et même la gendarmerie qui puissent faire respecter la règle.

Vous avez vu qu'il y a une convention à signer avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions pour la mise en œuvre de la labellisation électronique. Avez-vous des questions ?

**M. GENDARME.-** Il n'y a plus de papier ?

**M. le Maire.-** On va dématérialiser.

**M. GENDARME.-** C'est comme le e-commerce.

**M. le Maire.-** Il n'y aura plus l'imprimeur qui imprimera l'amende.

**M. FENARDJI.-** Je pense qu'il doit y avoir une indication de la verbalisation.

**M. le Maire.-** Il y a un papier qui est laissé.

Vous n'avez pas de question ?

**(Aucune intervention)**

### **Dénomination d'une voie nouvelle (Le Clos des Vignes)**

**M. le Maire.-** La société NEXITY a lancé son programme immobilier, il faut donner le nom de la rue. On vous propose de l'intituler « Clos des Vignes ».

Avez-vous des questions ?

**M. FENARDJI.-** Une proposition qui m'a été suggérée par des personnes qui font partie du comité de la Légion d'Honneur ; cette salle des fêtes ne porte le nom que de « salle des fêtes » ; parmi les 2.000 villes qui ont été décorées de la Légion d'Honneur, Château-Thierry en est une, et a en plus la Croix de Guerre.

Ma proposition est de la dénommer « la salle de la Légion d'Honneur » ; pourquoi pas ?

C'est une proposition que je fais, cela donne du cachet à la ville car sur nos armoiries, nous avons la Légion d'Honneur ; ce qui est un repère positif et peut unir les Castels, ce sont ces faits glorieux ; Croix de Guerre et Légion d'Honneur, je fais cette proposition.

**M. le Maire.-** Pourquoi pas ? Nous la relayerons. Merci.

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **Dénomination de l'auditorium de la Médiathèque Jean MACE « Espace Alain FROIDEFOND »**

**M. le Maire.-** Nous en avons déjà débattu entre nous ; la famille est d'accord.

**Mme MAUJEAN.-** Nous étions dans l'attente d'un courrier de la famille, nous l'avons reçu, c'est pourquoi nous proposons cette délibération à l'ordre du jour du conseil municipal d'aujourd'hui.

Avez-vous des questions

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **URBANISME**

#### **Cession de la parcelle cadastrée ZM n°158 (Le champ d'asile)**

**Mme JACOB.-** Il s'agit d'une propriété de la ville, proposée à la vente à DALKIA ; en délibération du 14 septembre dernier, DALKIA a été retenu pour l'exploitation du réseau de chauffe de Château-Thierry ; cette parcelle se trouve sur la zone de la Moiserie ; la surface de la parcelle est de 4.220 m<sup>2</sup> ; l'estimation des Domaines pour cette parcelle était de 19.000 € soit 4,50 € le m<sup>2</sup> et DALKIA se propose de l'acquérir pour 84.400 € soit 20 € le m<sup>2</sup> ; nous pouvons saluer là le travail de Mohamed REZZOUKI ; l'idée n'est pas forcément de demander un prix extrêmement élevé, mais dans le cadre des propositions d'offres, DALKIA a formulé de cette manière et nous avons retenu, bien sûr si vous en êtes d'accord.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à signer les documents administratifs afférant à cette régularisation de dossier ; le notaire serait Maître CARCELLE.

Inutile de vous dire que le plus vite sera le mieux, car le dossier est déjà bien engagé. Avez-vous des questions ?

**M. TURPIN.-** Une simple remarque : je soutiens la délibération, mais je ne comprends pas la position des Domaines sur l'estimation du prix ; j'aimerais bien connaître leur raisonnement connaissant cet histoire ; on dépasse les terres agricoles, on n'est plus sur les terres agricoles ; il faudrait que le service des Domaines réactualise sa manière d'estimation de prix sur la ville.

J'approuve les 20 €, c'est très bien ; mais pour les Domaines, je fais la remarque, cela ne va pas.

**Mme JACOB.-** Maintenant, il y a une zone d'activité, mais on est sur une zone N ; on est sur un projet d'intérêt général d'une part et d'autre part, maintenant, France Domaines demande que nous formulions le projet pour définir le prix ; il n'est plus défini uniquement par rapport au zonage, à la parcelle et au voisinage, il est aussi défini par rapport au projet mais je suis d'accord, cela fait peu.

Avez-vous des questions

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **Implantation d'un cabinet médical au lieu de vie des Blanchards**

**Mme JACOB.-** J'ai la chance de pouvoir vous le présenter, mais il s'agit là encore d'un travail commun et nous pouvons remercier de ses efforts Dominique DOUAY dans ce domaine, pour travailler en partenariat avec les médecins de la ville de Château-Thierry pour essayer de maintenir l'offre sur le territoire et la développer autant que faire se peut.

Vous savez à quel point ces questions sont prégnantes ; je ne vous parlerai ni de l'hôpital, ni des manques que nous allons ressentir bientôt à l'occasion des départs en retraite et autres circonstances.

La ville est propriétaire sur la même zone, derrière Netto, d'une parcelle à l'orée du Bois Blanchard ; à la demande des médecins du Cabinet médical de Blanchards, et nous saluons le dentiste, Monsieur FORTIN, qui est présent ce soir, qui sont un peu à l'étroit, ils ont un cabinet médical qu'ils ont depuis longtemps, ils l'ont déjà passablement usé et aimeraient pouvoir s'installer dans de meilleures conditions. Ils se sont rapprochés de nous et nous les en remercions.

Monsieur le Maire, tout de suite, a souhaité être partie prenante et que nous le soyons tous ensemble dans ce conseil municipal, pour pouvoir leur céder à l'€ symboliques les 1.000 m<sup>2</sup> de terrain dont ils auraient besoin pour construire un bâtiment neuf avec le parking qui s'y trouve.

Nous demanderons bien sûr une estimation des Domaines ; Monsieur CHOLET a déjà fait un travail de découpage cadastral ; vous avez le document dans vos plaquettes ; il s'agit pour nous, en attendant la délibération proposant la remise à l'€ symbolique, de pouvoir accueillir avec grande satisfaction le projet.

Je laisse la parole à Dominique DOUAY qui pourra vous expliquer tout son travail sur ce dossier.

**Mme DOUAY.-** Isabelle JACOB vous disait que le centre médical que vous occupez, Docteur FORTIN, avec vos collègues, n'est plus adapté à la demande croissante de la population qui est sur ce lieu de vie.

Depuis le début de notre mandat, je rappelle que nous sommes régulièrement alertés par les médecins, qui sont très inquiets de la chute de la démographie médicale, en particulier pour les raisons de départs à la retraite, mais pas uniquement.

Des solutions sont évidemment recherchées, nous y travaillons depuis plusieurs années ; l'une d'entre elles, toute récente, est proposée par l'Agence régionale de santé : dans les jours qui viennent, nous allons proposer à tous les médecins un questionnaire émanant de l'ARS qui leur permettra s'ils le désirent d'être référent d'un étudiant en médecine, qui sera mensualisé pendant ses années d'études et sera ensuite en charge d'exercer dans une zone donnée pendant au moins 2 ans. C'est déjà un élément important, de faire venir de nouveaux médecins sur notre territoire, quand même relativement menacé par la démographie médicale.

Le deuxième projet que nous avons est celui-ci : permettre à un groupement de médecins comme le vôtre, qui veut absolument rester sur le site, de pouvoir proposer un terrain et favoriser les démarches pour que vous puissiez vous installer et créer une maison pluri professionnelle, avec différents cadres de santé : infirmières, kinésithérapeutes, dentistes, médecins, voire au-delà, de manière à pouvoir répondre à une demande exponentielle, sur le lieu de vie mais également bien au-delà du lieu de vie. Je pense que cela ira bien au-delà. Ceci est dans le cadre de l'intérêt public et également un cadre de lien social et économique sur la ville de Château-Thierry.

**Mme JACOB.-** Avez-vous des questions

**(Aucune intervention)**

Il s'agit pour nous d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour permettre l'implantation d'un cabinet médical près du centre commercial de la Moiserie.

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. le Maire.-** J'ajoute que nous serons contraints d'abattre quelques arbres !

**M. FORTIN.-** Bonsoir à tous : nous nous interrogeons sur la surface ; le docteur BELAID m'a contacté cet après-midi et m'a dit qu'éventuellement, une infirmière serait intéressée pour se joindre à nous ainsi qu'un kinésithérapeute.

Il existe des plans d'occupation des sols qui font que l'on est parfois restreint au niveau de la capacité, de la surface à construire.

**Mme JACOB.-** Vous l'avez bien saisi Docteur, nous avons absolument l'intention de vous aider à vous installer et à vous développer ; s'il en faut un peu plus, on le trouvera.

**M. FORTIN.-** D'accord ; en fait, on souhaitait s'installer de plain-pied ; vous parliez tout à l'heure de l'accessibilité pour les personnes handicapées, avec les normes qui arriveront en 2015, il serait plus simple d'avoir un bâtiment de plain-pied.

**Mme DOUAY.-** Ce serait idéal, effectivement.

### **Cession de la parcelle cadastrée BS n°130 (Avenue de Champagne)**

**Mme JACOB.-** Monsieur ROBERT, qui a déjà construit plusieurs programmes immobiliers à Château-Thierry, se propose d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 6.859 mètres carrés ; il nous propose la somme de 470.000 € ;

l'estimation des Domaines c'est 517.000 €, donc plus ou moins 10 % et là, nous sommes à moins 7 %.

Que souhaite-t-il faire ? Quel est son projet ? Il s'agit de constructions de logements neufs ; nous n'avons ni d'aide fiscale SCELLIER ou autres ...

**M. le Maire.-** Cela va peut-être venir.

**Mme JACOB.-** ... ni celles en devenir encore ; Monsieur le Député Maire bataille sérieusement sur ce dossier, mais voilà pour l'instant !

Il s'agirait d'appartements, pour partie en accession à la propriété, pour partie conservés par la société de Monsieur ROBERT ; sur le projet initial (je suis prudente maintenant), il n'est pas question de logements sociaux à cet endroit ; je le précise, comme on pourrait le préciser d'une autre manière si c'était le cas. On me dit souvent « il y en a trop » ou « il n'y en a pas assez », suivant la manière dont on pense les choses.

**M. FILLION.-** N'avions-nous pas un acquéreur sur le site de la caserne des pompiers ?

**Mme JACOB.-** Nous en avons plusieurs effectivement ; 4 exactement, mais entre ceux qui avaient des projets qui ne correspondaient pas à notre projet politique, celui du développement de l'habitat notamment, de la densification, les autres qui avaient des projets de résidence services pour personnes âgées avec une supérette juste à côté du lycée, ce n'est pas entendable au regard de la réglementation : moins de 200 mètres d'un endroit qui vend de l'alcool, cela ne va pas ; certains bailleurs sociaux sont venus frapper à notre porte et ne sont pas restés, pour des raisons diverses et variées ; cela a intéressé énormément de monde, il se trouve que Monsieur ROBERT a fait une vraie proposition.

**M. FILLION.-** Le prix des Domaines était de combien précédemment ?

**Mme JACOB.-** Plus cher : 650.000 €.

**M. FILLION.-** Pourquoi cette différence ?

**Mme JACOB.-** Car nous avons redemandé un projet ; dans le projet présenté, il n'est pas question de garder les bâtiments, il faut tout démolir, soit 170.000 € ; aujourd'hui, on est obligé d'avoir une traçabilité au regard de l'environnement ; il est bien préférable pour nous de vendre cela en l'état où c'est que de s'engager dans une dépollution éventuellement.

**M. BENTZ.-** C'est la question que j'allais poser.

**M. le Maire.-** Ce n'est pas seulement la problématique des bâtiments, mais surtout le fait, à travers l'estimation des Domaines, de la chute de la valeur de l'immobilier et du foncier sur le territoire ; il y a une crise forte.

**Mme JACOB.-** Et du financement, surtout.

**M. TURPIN.-** C'est une bonne opération ; d'abord, on a une friche en moins, on crée des logements, dans un endroit où l'on peut faire des logements, il y a de la place pour les parkings ; tant mieux qu'il y ait des investisseurs, cela veut dire que l'économie n'est pas arrêtée, cela tourne. On est en crise, d'accord, on a toujours le sentiment que tout est arrêté ; ce n'est pas vrai ; l'économie fonctionne et tant mieux pour nous, il y a des investisseurs pour ce type d'opération, c'est très bien.

Combien fera-t-il de logements là-dessus ?

**Mme JACOB.-** On pense qu'il y en aura une cinquantaine, le projet est à l'étude ; le PLU permet cela actuellement quant au stationnement ; entre 50 et 60 logements, ce serait l'idéal.

**M. TURPIN.-** Je suis pour densifier l'habitation dans la ville intra muros ; c'est une démarche qui va dans ce sens.

**Mme JACOB.-** Merci à vous, avec l'expérience que vous avez, de reconnaître le bien fondé de cela, si seulement cela pouvait être partagé par le plus grand nombre ! Car vraiment, c'est indispensable, au regard de plein d'aspects, que l'on ne va pas développer ici ; mais c'est vraiment primordial.

L'idée serait de pouvoir signer au plus tôt, car il n'y a pas de condition suspensive de financement sur ce projet, et de permettre le démarrage des travaux en début d'année prochaine.

**M. BENTZ.-** Le terrain est vendu en l'état, Monsieur ROBERT se charge de la démolition et de la dépollution ?

**Mme JACOB.-** Oui, de tout.

**M. le Maire.-** Par rapport à ta remarque, il y a eu quelques commentaires sur le fait que la caserne des pompiers ait pu être dégradée ; bien sûr, cela nous interpelle tous ; il y a donc eu une discussion entre nous pour savoir si nous voulions maintenir en l'état la caserne des pompiers, en dehors de notre volonté politique de dire que l'on lutte contre les dégradations, mais pour vraiment pouvoir s'assurer qu'il n'y ait pas de dégradation, il aurait fallu que l'on puisse payer, jour et nuit.

Nous avons le souci de l'argent public ; on sait que l'investisseur qui viendrait serait amené à détruire ; quelle eut été l'utilité de le maintenir ? Cela n'exonère pas de la nécessité de lutter contre les dégradations ; c'est le pari qui a été fait ; quand les bulldozers viendront et mettront tout par terre pour reconstruire ...

**M. FRERE.-** Quelle est la quantité de logements prévus ?

**Mme JACOB.-** Je viens de le dire : entre 50 et 60 selon la taille des logements.

**M. FRERE.-** Il est question qu'il prenne également en charge les aménagements routiers nécessaires ? Car la sortie de ce côté sera périlleuse.

**Mme JACOB.-** Oui ; tu fais bien d'aborder cette question ; nous en reparlerons tout à l'heure sur d'autres programmes d'aménagement qui vont commencer à se faire maintenant, Monsieur le Député Maire impose qu'il y ait aussi des aménagements à l'attention de la population voisine ; eux, comme les autres, seront dans l'obligation de faire.

Avez-vous d'autres remarques ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. BARDOUX.-** En conséquence des cessions qui viennent d'être décidées et votées ce soir, vous savez que nous avons une option sur une ligne d'emprunt que nous avons signée à la fin de l'année dernière, qui pouvait être mobilisée jusqu'au mois de juin.

Compte tenu du volume important de cessions réalisées depuis le début de l'année, nous le voyons encore ce soir, nous avons décidé de ne pas lever l'option et donc de ne pas contracter cet emprunt de 1 M€ qui était en attente, ayant des réserves de trésorerie significatives pour financer les travaux de cette année.

Cela viendra évidemment en décision modificative sur le prochain conseil municipal.

***Départ de M. FENARDJI***

**Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AV n° 230 (Ruelle des prêtres)**

**Mme JACOB.-** Il s'agit de la cession d'une partie de cette parcelle ; un agent, Monsieur Akim AIT MOUHOUUB souhaite pouvoir acquérir deux logements qui se trouvent dans le même bâtiment, qui sont les anciens logements des instituteurs de l'école maternelle de la Madeleine.

Dans le cadre des cessions, je vous rappelle que les agents étaient prioritaires dans l'ordre des demandes ; il se trouve que Monsieur AIT MOUHOUUB a fait une proposition d'un montant de 150.000 € ; si vous en êtes d'accord, il s'agit de lui vendre la parcelle AV n° 230 d'une superficie de 286 mètres carrés ; l'estimation des Domaines pour cette parcelle (sous-entendu le terrain et le bâtiment qui va dessus) est de 165.000 € décomposée comme suit : 85.000 € pour le rez-de-chaussée, 80.000 € pour le 1<sup>er</sup> étage.

Avec plus ou moins 10 % comme d'habitude, ce Monsieur fait une proposition conforme en terme de diminution de prix, de 7 %, comme les autres biens que nous avons vendus précédemment.

Avez-vous des questions ? J'ai entendu des choses absolument invraisemblables ; non, il n'achète pas pour revendre un appartement et vivre en dessous ; oui, il est agent à part entière de la ville, et nous sommes très heureux que les agents puissent, dans la mesure du possible, accéder eux aussi à la propriété. Quand on sait le prix des maisons à Château-Thierry, nous sommes vraiment très heureux pour lui.

Si vous en êtes d'accord, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à signer les documents administratifs nécessaires à la régularisation du dossier et c'est Maître CARBONNEIL qui se chargera des actes.

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. le Maire.-** Peut-être pas l'unanimité, M. FENARDJI est parti et je ne sais pas ce qu'il vote. Je préfère qu'il revienne, je suis très soucieux de cela.

**M. FILLION.-** C'est bon, il vote pour.

**Mme JACOB.-** Les cessions de la ville sont terminées, mais j'aurais aimé revenir sur la dernière commission d'urbanisme ; deux dossiers importants ont été abordés, qui ne font pas l'objet de délibération ce soir, mais qui méritent tout de même quelques éclaircissements.

Aux Vaucrises, vous savez que AKERYS en son temps avait déposé un permis de construire, a construit des logements ; cet investisseur privé a cédé son

parc à LOGIVAM, qui a reçu des locataires ; LOGIVAM a déposé deux permis de construire ; il est en train de construire la seconde tranche de ses travaux.

Il y a un problème au regard des locataires : LOGIVAM a tout simplement oublié de prévenir les locataires entrants sur la première tranche qu'il allait y en avoir une seconde. L'association Bien Vivre à Blanchard nous a interpellés sur cette question ; nous sommes entrés en relations avec le bailleur social, un courrier est dans les circuits, pour lui demander au minimum de recevoir ces locataires pour les informer. Quand vous arrivez là, que vous avez une vue dégagée, qu'ensuite vous êtes sur les pelleteuses, si vous n'êtes pas informé, c'est dommage ; je tenais à préciser aux membres de la commission que nous sommes intervenus et que les choses suivent leur cours.

Maintenant au Square PAQUELIN, il se trouve que voici 18 mois, nous avons voté à l'unanimité la cession d'une parcelle cadastrée, du Square PAQUELIN qui se trouve juste devant le Vivier, à Monsieur YILDIZ qui se trouve au fond de la salle. Dans la délibération, j'ai bien précisé que l'objet de la cession était la construction d'un programme immobilier, d'une dizaine de logements répartis en 2 îlots de construction, chacun d'un côté du terrain.

Des questions avaient été posées au regard de la contribution de cet aménageur ; qu'apporte-t-il lui au quartier, au lieu de vie ?

Il a été précisé à ce moment, je le redis pour que ce soit bien clair qu'il apporte tout un aménagement pour les enfants ; nous en parlions encore dans le bureau de M. GOMEZ voici deux jours ; il y a des places de parking supplémentaires, comme Monsieur le Maire l'avait exigé en son temps, de manière que cela ne porte pas préjudice au voisinage ; tout un travail au regard du permis de construire, qui n'est toujours pas signé, est fait ; nous l'avons dans les services depuis plusieurs mois ; nous sommes exigeants sur ce dossier comme sur les autres, car si nous sommes absolument favorables à cette installation d'appartements, cela doit se faire évidemment dans le plus grand respect de l'environnement dans toutes ses composantes : les voisins, l'environnement dans son sens prégnant, la question de l'accessibilité pour le handicap, etc.

Il y a là de très beaux spécimens sylvicoles, des arbres qui seront protégés, même si la grue des services de l'archéologie a un peu massacré un saule pleureur récemment et on peut le déplorer, mais ce sont les aléas techniques ; je tenais à y revenir, car ces derniers jours se sont présentées plusieurs personnes au service de l'aménagement urbain ; il est légitime de s'interroger quand il se passe quelque chose de nouveau sur son lieu de vie ; j'ai pris la peine d'appeler toutes les personnes qui ont bien voulu laisser leur numéro de téléphone et solliciter des informations.

Lorsque nous serons d'accord sur tous les points au regard du plan local d'urbanisme qui, je vous le rappelle, a lui aussi été voté à l'unanimité, pour lequel nous n'avons eu aucune remarque lors de l'enquête publique sur ce lieu de vie et ce square PAQUELIN, lorsque nous serons arrivés au bout des exigences requises par le PLU, pour lui comme pour tout le monde, il sera temps pour nous, comme pour les autres projets, de concerter.

Le 25 (la semaine prochaine), je reçois les riverains de la Maison du CIL ; ils ont reçu une invitation ; ils seront invités ici en mairie ; en même temps, les médecins, qui sont quand même les premiers concernés, sont invités ; le vendredi 28 nous organiserons ici une réunion publique à laquelle Monsieur YILDIZ participera, avec son architecte, pour présenter son projet. A l'issue de tout cela, comme cela a été fait pour tous les autres dossiers (c'est la même chose à Blanchard ou ailleurs) s'il y a besoin d'amender, d'une manière raisonnable, le projet, ce sera fait ; si ce n'est pas utile, il sera signé en l'état.

En tout état de cause, et je le dis d'une manière bien claire, on peut ne pas être d'accord avec le projet, c'est une chose, mais ce projet est instruit de la même manière que les autres, avec le sens de l'équité dans le bien comme dans le moins bien ; il n'y a pas de passe droit, d'aucune manière ; on est exigeant de la même façon sur ce dossier que sur les autres ; néanmoins, il n'est pas tolérable d'entendre, je le dis (les gens qui me connaissent savent que je suis plutôt modérée) les raisons pour lesquelles il y a autant d'objections à ce projet.

Ce que j'entends, ce qui me fait mal au cœur, je vous le concède, ce n'est pas la qualité urbanistique, ce n'est pas même encore la sauvegarde des arbres en péril, ce n'est pas de cacher le soleil aux voisins, c'est qui le fait, et pourquoi.

Je vous le dis ici tout net ; le « qui le fait » a acheté en toute bonne foi ce terrain, nous avons accepté de lui vendre, en toute connaissance de cause ; maintenant, nous instruisons.

Je souhaitais vous le dire, sans aucune animosité ; il y aura le temps de la concertation, c'est normal ; les riverains ont le droit d'être informés ; mais de grâce, en restant dans le respect des personnes, ce serait vraiment une bonne chose et nous en sortirions tous grandis.

C'était un point de détail et nous reprenons le cours de cette affaire ; à la fin du conseil, si vous le souhaitez, nous pourrions effectivement revoir cette question. Merci, Monsieur le Maire, de m'avoir permis cet intermède.

***Retour de M. FENARDJI***

### **Enquête publique relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage.**

**Mme JACOB.-** VNF entretient les cours d'eau, notamment ceux du bassin Seine-Normandie ; pour faciliter la navigation, ils ont besoin d'intervenir régulièrement ; pour ce faire, comme ils interviennent sur plusieurs communes, le Préfet lance une enquête publique pour pouvoir prévoir son plan global pluriannuel des opérations de dragage. Si vous en êtes d'accord, il s'agit pour nous de donner un avis favorable à ce plan pluriannuel de dragages, permettant à VNF de conduire, dans une normalité relative, ces travaux.

Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **Cession de logements collectifs par la Maison du CIL – Résidence du Port.**

**Mme JACOB.-** La Maison du CIL souhaite céder les appartements de la Résidence du Port ; il s'agit d'un bailleur social, auquel cas il doit demander l'accord de la Préfecture, ce qu'ils ont fait et évidemment l'accord de la Mairie concernée.

Il s'agit pour nous de vous proposer un avis favorable à cette demande, puisque ce sont les locataires qui, en première ligne, pourront acquérir ces appartements ; quand on sait la pression foncière à Château-Thierry, c'est une bonne chose, cela permet à tout un chacun d'acquérir.

Ceci étant, nous émettons tout de même une réserve : depuis plusieurs mois, nous demandons à la Maison du CIL de bien vouloir mettre en œuvre des travaux, d'une manière beaucoup plus active, d'une part pour la réhabilitation de ces logements, car la Maison du CIL a un parc locatif relativement ancien, et conséquent ; la deuxième chose, au regard de la Place de l'Horloge, du déménagement des commerces, de la situation sur ce lieu de vie et la manière dont cela fonctionne (aujourd'hui, cela ne fonctionne plus) nous demandons à la Maison du CIL un gros effort, qui n'arrive pas vite.

Monsieur le Député Maire s'est un peu fâché récemment et nous avons obtenu enfin de Mme MARGHIERI un courrier écrit où elle s'engage, car elle a maintenant obtenu tous ses devis, à une réhabilitation de la Place de l'Horloge.

Nous souhaitons mettre dans la balance cette affaire, car on se rend compte que si on ne les contraint pas (c'est quand même malheureux d'en arriver là), si ce n'est pas du donnant donnant, si à chaque fois qu'ils nous demandent quelque chose, on ne dit pas « oui, mais », cela ne va pas de soi.

Derrière cela, il y a toujours le respect des habitants ; s'il est important que certains puissent accéder à la propriété, il est tout aussi important que d'autres puissent être logés d'une manière décente.

Si vous en êtes d'accord, nous proposons un avis favorable, avec cette réserve.

**M. TURPIN.-** Cette réserve est justifiée ; en plus, la Résidence du Port souhaite céder tous les appartements ou une partie ?

**Mme JACOB.-** Tous.

**M. TURPIN.-** Je pense qu'il faudrait peut-être regarder à mixer, c'est-à-dire qu'il y ait des cessions, mais garder peut-être aussi des appartements en location ; est-ce jouable ?

C'est un lieu très demandé, assez qualitatif ; il y a des problèmes dans le bâtiment, de résonance là-dedans, terrible, de malfaçons ; c'est demandé cependant et je pense qu'il serait bien de garder dans cet immeuble, si c'est faisable, du privatif et du locatif, de mixer comme cela fait de plus en plus.

**Mme JACOB.-** A cet endroit, il y a 60 logements ; cela va du T1 au T5 ; ils en ont déjà vendu une dizaine ; dès lors qu'ils sont engagés dans une démarche administrative, assez lourde, je crains qu'il soit difficile à cette étape de pouvoir assurer que l'on puisse faire un mix.

Ce qu'on peut faire est leur poser la question et savoir s'ils seraient favorables à en garder quelques-uns ; j'en doute, car comme ils ont toute une organisation syndicale pour la copropriété, cela ne va pas leur plaire.

**M. TURPIN.-** Evidemment, cela ne va pas leur plaire.

**Mme JACOB.-** Non !

**M. TURPIN.-** Nous sommes d'accord, mais ce n'est pas parce que cela ne va pas leur plaire qu'on ne peut pas leur proposer.

**Mme JACOB.-** Nous sommes d'accord ; nous allons le faire.

**M. GENDARME.-** Quel serait l'intérêt de garder du locatif ?

**M. FRERE.-** La mixité spatiale ; c'est la réflexion que j'avais faite, exactement, lors du dernier conseil municipal ; elle n'existe toujours pas, encore une fois ! Ce n'est pas de notre faute, nous sommes d'accord sur ce sujet, mais en attendant, au bout du compte, on est sur cette absence de mixité spatiale.

**M. GENDARME.-** Je comprends la mixité spatiale, mais je ne comprends pas la stratégie.

**M. FRERE.-** Je suis d'accord, même si au bout du compte, on ne maîtrise pas forcément la chose, vu la complexité de la mise en œuvre.

**M. TURPIN.-** Ainsi, ils feront un peu plus sur Blanchard ; parfois les gens ont une écoute un peu difficile, c'est vrai.

**Mme JACOB.-** La stratégie de tout cela : ces gens viennent nous voir régulièrement pour construire de nouveaux logements et nous passons notre temps à leur expliquer qu'il faut de la mixité ; ils ont terminé la période d'amortissement de ce parc, ils le vendent, en échange de quoi ils vont pouvoir en construire un nouveau ; c'est l'idée ; s'ils veulent construire de nouveaux logements, il faut absolument qu'ils réhabilitent les anciens et qu'ils permettent l'accession à la propriété.

**M. TURPIN.-** D'accord, mais la question de la mixité est réelle.

**M. GENDARME.-** Je n'ai toujours pas ma réponse ; j'ai bien compris la stratégie, mais quel est l'intérêt de garder du locatif implanté dans un bâtiment pour lequel on veut vendre la totalité ? Même dans le spatial, quel est l'intérêt de garder du locatif ?

**M. le Maire.-** La mixité ne doit pas être qu'un mot ; ce doit être une réalité ; il est bien dans un immeuble de pouvoir accueillir, à la fois des propriétaires, mais également des locataires ; je ne sais pas si tout est vendu, mais je pense que la démarche est de tout vendre ; c'est une démarche économique, ils ont remboursé les emprunts, le capital, ils veulent générer de la trésorerie pour investir ailleurs.

**Mme LEFEBVRE.-** Je participe aux commissions d'attribution de logements du CIL tous les lundis ; les locations de ces appartements étaient très élevées, c'est vrai ; sur les derniers temps, ils étaient obligés de faire des loyers commerciaux, car les loyers étaient tellement élevés que cela n'intéressait plus personne ; on tournait à des loyers de 900 à 1.000 € quand même à la Résidence du Port, pour des T4, T5.

**M. TURPIN.-** Un T2 c'est 570 ou 600 €.

**Mme LEFEBVRE.-** C'est cela, et presque 1.000 € pour un T5. Cela a peut-être favorisé ce choix également.

**M. FRERE.-** Il faut rappeler quand même que les loyers sont fonction de la méthode de financement de la construction ; tout a un lien ; forcément, si on donne un montant associé à un logement social, on dira « c'est excessivement cher pour du logement social », mais il faut quand même dire que c'est associé à la méthode de financement du programme.

Après, quel est l'intérêt de garder du locatif là-dedans ? C'est ne pas refaire les erreurs des différentes politiques de la ville qui se sont succédées : à l'image de ce qui s'est passé à Paris intra muros, on a chassé le logement social, on l'a cloisonné à la périphérie de Paris, et à une moindre échelle (ce n'est pas notre volonté) c'est un peu le risque que l'on aurait, de chasser le logement social existant du centre ville, de ne plus en avoir et d'avoir tous les logements sociaux ghettoïsés où on les connaît.

Je sais bien, ce n'est pas notre volonté, mais il faut justement faire attention à garder cette mixité spatiale.

**Mme LEFEBVRE.-** Je suis entièrement d'accord, mais un loyer à 900 €, ce n'est plus de la mixité sociale ; ce n'est pas soumis à des barèmes de revenus ouvrant aux personnes bénéficiant du RSA ou des ASSEDIC.

**M. FRERE.-** Cela va de soi ; mais dans la mesure où tu sièges toi-même aux commissions d'attribution, tu sais bien que l'on ne va pas donner à quelqu'un au RSA un logement social qui bénéficie des plus hauts plafonds, cela n'a pas de sens ; les différents plafonds sont là pour le réglementer.

**Mme JACOB.-** Il s'agit là de donner un avis favorable, sous réserve des travaux dont j'ai parlé tout à l'heure.

Avez-vous d'autres remarques ?

**M. BIANCHETTI.-** On demande l'autorisation pour qu'ils puissent vendre, mais vous dites qu'ils en ont déjà vendu 10.

**Mme JACOB.-** C'est pré-vendu ; ce sont les locataires actuels qui se sont porté acquéreurs.

**M. BIANCHETTI.-** C'est au cas où, d'accord.

**Mme JACOB.-** Cette histoire prendra peut-être 5 ou 6 ans.

**M. REZZOUKI.-** Quelle est la masse des logements vendus par la Maison du CIL et la masse en contrepartie des logements qui ont été réhabilités ? Ce n'est pas une question piège.

**Mme JACOB.-** 10 sur celui-là ; à Blanchard, deux autres programmes sont en cours, tout le monde le sait ; une quinzaine de logements neufs ont été construits près d'ORPEA ; quant aux logements réhabilités, c'est justement tout l'enjeu de la pression que Monsieur le Député Maire fait sur la maison du CIL au regard de cette affaire.

Comme par hasard, aujourd'hui Madame MARGHERI daigne nous envoyer un courrier circonstancié, nous indiquant qu'elle a enfin les devis, que ses ordres vont partir pour que cela puisse se faire.

Quand on voit le plan pluriannuel d'investissement, car ils nous en apportent un à peu près tous les ans, cela se chiffre en millions d'euros, c'est évident, car le parc est tout de même en mauvais état, ancien, on peut le dire ; et on nous dit qu'avec la quantité de payeurs moyens, le prix des loyers, la vétusté des logements, ils ne peuvent pas tout faire.

Oui, il y a beaucoup de raisons d'être insatisfait ; ceci étant, nous récupérons aussi un parc ancien, qui a aujourd'hui une trentaine d'années, avec beaucoup de constructions dans les années 70. Il faut gérer la question.

Même si cela peut paraître un peu directif, on se rend compte qu'il n'y a que lorsqu'ils ont besoin de nous que l'on peut espérer réellement obtenir des avancées. C'est ce qui est fait.

**M. REZZOUKI.-** Je voudrais expliquer ma position : je m'abstiendrai sur ce vote, je ne voterai pas contre car il y a quand même de l'accession à la propriété derrière ; je ne m'y opposerai pas ; cela amènera une certaine mixité sociale, spatiale, on la qualifie comme on veut, mais j'aurais souhaité voter contre car on n'a pas eu jusqu'à présent la garantie de la Maison du CIL ; au delà des courriers, on n'a rien de factuel.

On connaît bien l'espace de vie des Vaucrises, des Blanchards ; depuis à minima 2008, je n'ai pas vu une seule opération de réhabilitation de la part de la Maison du CIL, quand à côté vous avez des bailleurs sociaux, d'autres bailleurs, qui sont eux dans des dispositions toutes autres.

Je prends l'exemple de l'OPAL à La Vignotte. Je m'abstiendrai donc.

**M. FRERE.-** Pour la question de la réhabilitation, je ne peux être que d'accord là-dessus, il n'y a pas suffisamment d'efforts, mais il faut ramener chaque chose à ses proportions ; tu l'as dit, le patrimoine de la Maison du CIL est autrement plus conséquent que celui de l'OPAL, du Foyer Rémois, tous les autres bailleurs sur Château-Thierry ; LOGIVAM, c'est un peu différent, car c'est le même groupe, le groupe UNILOVA, nous sommes sur la même chose donc.

Mais pour la question de la réhabilitation, je suis complètement d'accord ; j'en veux pour preuve et tu étais là aussi, que l'on a voté en conseil communautaire les nouveaux montants de subventions d'aides aux bailleurs sur la réhabilitation, que l'on a voulu supérieurs à ceux sur la construction neuve ; je suis complètement d'accord sur le fait de dire qu'il faut de gros efforts sur la réhabilitation.

Mais des choses ne sont pas de la réhabilitation profonde, que l'on aimerait tous voir, sur le thermique, etc. ; il y a quand même de nombreux chantiers en cours, notamment le chantier école auquel la ville participe également ; ils font de gros travaux de parties communes, de choses de ce genre, qui changent quand même ; à défaut de changer l'essentiel et ce que l'on aimerait, cela change une certaine perception de la qualité du cadre de vie, quand même !

Il ne faut pas non plus tout tirer vers le bas aussi : des choses se font quand même !

**M. le Maire.-** Passons au vote.

**M. BENTZ.-** Comme Mohammed REZZOUKI, je m'abstiendrai, car je pense que le CIL ne fait aucun effort, que ses logements sont des passoires thermiques,

que les gens ont des factures d'électricité et de gaz énormes ; ce n'est pas admissible qu'ils ne soient pas réhabilités.

**M. le Maire.-** Soit, mais la délibération n'est pas de demander au CIL la réhabilitation des logements, c'est la cession.

**Mme JACOB.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Pour : 23**

**Contre : 3 (M. FENARDJI / M. FILLION / Mme BOUVIER)**

**Abstentions : 7**

Je vous remercie.

## **FINANCES**

### **Tarifs municipaux**

**M. BARDOUX.-** Vous avez dans vos pochettes un document avec les tarifs proposés ce soir, pour certains différents de ceux présentés en commission des finances ; je m'en excuse auprès des membres de la commission des finances et peut-être aussi de la commission éducation : il y a eu de mauvais transferts d'informations au sein des services sur les revalorisations, qui ont abouti à des choses qui ne semblaient pas cohérentes ; nous avons retravaillé depuis des remarques faites en commission des finances, de manière à harmoniser et appliquer un taux d'augmentation à la totalité des tarifs du document, pour les vacances scolaires, la restauration scolaire, les ALSH, les études surveillées.

Vous avez les tarifs habituels de rentrée de septembre et d'été ; c'est un taux de revalorisation de 1 %. Il y avait des disparités assez significatives, elles sont apparues lors de la commission des finances, et nous les avons donc corrigées pour harmoniser à un taux de 1 % qui correspond à l'inflation moyenne constatée depuis les 5 derniers mois.

Avez-vous des questions ?

**Mme BOUVIER.-** Nous nous sommes expliqués en commission ; notre groupe votera contre l'augmentation de ces tarifs municipaux pour deux raisons ; vu le contexte social difficile que nos habitants rencontrent déjà et vu le coût et la cherté de vie.

**M. le Maire.-** Par rapport à cette remarque, la ville a mis en place un dispositif social dans bon nombre de domaines, renforcé, afin d'être particulièrement à l'écoute de celles et ceux qui sont dans la difficulté ; la ville a la volonté d'équilibrer son budget à travers une hausse qui ne correspond pas à l'augmentation des fluides, des produits ; la ville fait un gros effort.

Il faut dans cette affaire parler clair : nous souhaiterions bien évidemment pouvoir baisser les tarifs ; si le contexte économique de nos contribuables, de nos habitants, est compliqué, il ne faut pas aggraver la situation ; nous pourrions faire preuve de démagogie et vouloir tirer vers le bas, ce n'est pas le cas ; c'est une hausse qui est juste celle de l'inflation et même en dessous ; cela m'apparaît une hausse de solidarité vis à vis des personnes qui sont dans la difficulté.

A partir du moment où nous n'avons pas augmenté la fiscalité pendant 5 ans (et il est prévu que cela continue), je pense que c'est une belle proposition faite que cette augmentation, et contrairement à ce que l'on peut voir dans certains endroits, cela correspond au maintien d'une ligne de conduite.

**M. BARDOUX.-** Pour compléter ce que dit Monsieur le Maire, je prends l'exemple des tarifs de cantine ; compte tenu des nouvelles normes, compte tenu de la volonté d'introduire différents types de produits bio et d'augmenter leur proportion, le coût réel de production que l'on a, l'inflation réelle que l'on subit sur la production de plats en cantine, c'est plutôt de l'ordre de 3, 4 voire 5 % par an ; quand on choisit de se placer à un taux moyen de 1 % qui est celui de l'inflation, on le voit dans nos budgets année après année, on finance un service de plus en plus social à travers la cantine. C'est un vrai effort que fait la ville ; je trouve qu'il y a un peu de démagogie, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 5 ans, à ne pas voter cette augmentation, sachant que l'on a appliqué la même règle depuis toujours.

**M. le Maire.-** C'est ainsi, on l'a bien compris ; justement, c'est prendre nos responsabilités ; d'après ce qui m'est dit derrière moi, quand vous étiez aux affaires, l'augmentation existait aussi, Mme BOUVIER.

C'est pourquoi j'appelle à l'honnêteté de la position ; je pense qu'il faudrait saluer le travail fait de contenir une hausse qui est en deçà du prix de revient des coûts ; c'est ce que je voudrais que l'on fasse entendre ; il est facile de dire « on ne va pas voter le 1 % ».

Je souhaiterais qu'il puisse y avoir des tarifs sociaux, des augmentations du SMIG, etc. Je le dis : c'est la première fois que le pouvoir d'achat des salariés n'a pas augmenté, cela m'a amené à prendre des positions au sein de l'Assemblée Nationale ; c'est à noter ; il faut demander à tous les groupes politiques de s'élever contre ces positions.

**M. BARDOUX.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 26***

***Contre : 7 (groupe Château-Thierry j'aime ma ville et Unis pour Château)***

Je vous remercie.

## **TRAVAUX**

### **Réhabilitation de la MAFA – Financement du projet**

**M. REZZOUKI.-** Nous n'allons pas réengager le débat sur la nature et la volonté de réhabiliter cet équipement ; il s'agit de formaliser le plan en tant que tel et préciser les différentes recettes qui seront perçues pour la reconstruction de la MAFA. La délibération est sous vos yeux, elle me semble relativement claire : le Conseil Général par le FRAPP : 270.000 €, le Conseil Général dans le cadre du CDDL : 160.000 € ; la subvention d'équipement de la communauté de communes : 243.600 € ; la participation exceptionnelle de la communauté de communes aux travaux permet une rétrocession à la fin de ces travaux à la communauté de communes, qui deviendra propriétaire de la Maison du Tourisme.

**M. BENTZ.-** Etant donné que c'est un bâtiment qui va être accessible, pourquoi n'a-t-on pas demandé de subvention du FIPH ?

**M. REZZOUKI.-** C'est en cours de demande, la FIPH a déjà fait l'objet d'une délibération, c'était fait pour ROTOSAC et l'Hôtel de ville, c'est fait également pour le gymnase ADRIAENSSENS.

Viendra certainement compléter ce plan de financement du mécénat, pour lequel des contacts seront finalisés, je l'espère pour début juillet, au moment où les travaux seront engagés, fin septembre-début octobre ; la consultation, l'annonce est faite ; le cahier des charges sera à disposition dès la semaine prochaine aux entreprises.

Avez-vous des observations ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 26***

***Abstentions : 7 (groupe Château-Thierry j'aime ma ville et Unis pour Château)***

**Fonds départemental de solidarité – Programmation 2013 – Demande de subvention.**

**M. REZZOUKI.-** C'est une délibération récurrente ; c'est une demande de subvention pour les travaux qui seront engagés sur l'année 2013. Je ne fais pas l'état de l'ensemble des aménagements que nous consacrerons sur cette année 2013 ; juste un rappel sur l'aspect budgétaire : nous sommes sur un niveau d'investissement record, qui avoisine les 7 M€ sur ce budget 2013.

Dans ces 7 M€, nous avons le projet MAFA et un investissement au niveau de la voirie autour de 386.000 € pour lequel nous sollicitons des subventions auprès du Conseil Général.

Je ne rentre pas dans le détail des rues qui feront l'objet d'une réfection ; le montant de la subvention est de 65.400 €.

Avez-vous des observations ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**Acquisition de matériel pour la gestion et la valorisation des espaces publics naturels – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au Conseil Régional.**

**M. REZZOUKI.-** C'est de l'investissement en direction des services espaces verts et entretien ; nous avons consacré au fil des ans un investissement de plus en plus fort, au vu de la nécessité de plus en plus grande d'intervenir pour la collectivité en la matière, tant sur les espaces verts que sur la propreté.

Ce sont des demandes de subventions auprès de nos différents partenaires traditionnels : Agence de l'Eau, Conseil Régional, sur une balayeuse désherbeuse, un broyeur et un désherbeur thermique.

Nous avons échangé sur ces différents points, lors des différentes commissions finances et travaux.

Le total des subventions sollicitées est sur 90.000 €, avec la part restante de la Ville de 60.000 €, de 30.000 € auprès des différents partenaires.

Avez-vous des observations ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **Règlement intérieur des consultations en procédure adapté – Modification.**

**M. le Maire.-** C'est ce dont je vous parlais tout à l'heure.

**M. REZZOUKI.-** Pour reprendre le préambule du projet de charte éthique, dans un esprit de consensus centré sur des valeurs de transparence, d'honnêteté et de sincérité, il nous est apparu, tel que je l'avais proposé lors d'un débat de conseil municipal qu'il était nécessaire d'associer l'ensemble des groupes politiques dans le choix des entreprises dans le cadre de la commission des marchés.

Ce règlement intérieur avait été mis en place à notre arrivée en 2008 ; en son temps, c'était ouvert à toutes les oppositions ; dans le cadre de cette charte éthique, il était souhaitable d'étendre cette commission des marchés, le groupe Unis Château-Thierry pouvant bénéficier d'un poste, ou être en tout cas membre de la commission des marchés.

Avez-vous des observations ?

**(Aucune intervention)**

Nous devons désigner un candidat.

**Mme BOUVIER.-** Pour que ce traitement comme il est dit, soit équitable, juste et impartial, et nous l'approuvons, je vous propose de vous reporter au texte entre guillemets dans sa dernière partie et de changer la formule ; plutôt que de dire « *l'acheteur pourra inviter* » écrire « *l'acheteur invitera* » et d'autre part, sur la convocation téléphonique, je ne trouve pas cela tellement rationnel, je propose de supprimer cette convocation téléphonique.

« Dans un délai raisonnable », pour être transparent, il faut fixer ce délai et je propose 5 jours ; c'est en général le délai que l'on propose.

**M. REZZOUKI.-** Aujourd'hui, nous souhaitons inviter l'ensemble des membres de cette commission par tous les moyens de communication qui nous semblent (et que l'on juge) utiles et nécessaires, en fonction du degré d'urgence pour lequel on doit traiter certains dossiers.

Nous ne pouvons pas nous permettre de respecter un délai franc de 5 jours, car des dossiers peuvent nécessiter une intervention d'urgence, une consultation urgente et donc, une réponse urgente également de la part de la collectivité.

On peut dans ce cas préciser un minimum de 3 jours, il me semble que c'est le minimum de ce que l'on doit, et cela dépendra surtout du mode de communication et de la manière dont on va solliciter les différents membres : appel téléphonique, 3 jours minimum, pour prévenir de la tenue d'une commission des marchés, peut-être 5 jours si la convocation se fait par papier, afin de tenir compte des délais postaux.

Mais il ne faut pas occulter un élément : dans certains cas, la collectivité peut avoir un niveau d'urgence à respecter.

**M. FENARDJI.-** Autant je souscris à la modification du règlement intérieur, autant j'essaie de voir sur ces échanges ; une chose m'a été dite voici très longtemps : il n'y a pas de chose urgente, il n'y a que des gens pressés ; il s'agit d'une commission d'appels d'offres, cela signifie que les choses sont importantes.

Je vais reprendre les propos même de Monsieur le Député Maire il y a certaines années, voici très longtemps : « on ne peut pas réagir au coup de sifflet », c'est-à-dire à l'appel téléphonique ; c'est pourquoi il serait bon de fixer un délai raisonnable, dans lequel la personne est invitée ; vous le savez, l'urgence, pour toute personne détentrice d'une quelconque autorité, d'un pouvoir d'interférer et prendre des décisions, amène toujours à prendre de très mauvaises décisions ; il est donc bon de se donner un délai raisonnable, avec une convocation.

Il faut se trouver un délai : si c'est vraiment urgent et important, et s'il y a une 2<sup>ème</sup> convocation, oui, cela peut se faire dans un délai très court ; mais si c'est une 1<sup>ère</sup> convocation, elle ne peut se faire dans les 10 minutes ou la journée.

**M. REZZOUKI.-** L'urgence se caractérise par le délai d'intervention en tant que tel. On a pu le voir, même si l'on a pu temporiser les choses, lors de l'orage d'il y a deux ans, rue du Parc, par exemple ; on ne pouvait pas se permettre de prendre son temps, de lancer les devis, de solliciter la commission des marchés et pendant ce temps laisser les riverains de la rue du Parc dans l'attente.

**M. FENARDJI.-** L'exception confirme la règle ; de manière générale, la règle doit être appliquée.

**M. REZZOUKI.-** L'urgence sera, de manière téléphonique sur 3 jours, cela laisse 3 jours francs, et une invitation écrite se fera sous 5 jours ; c'est la proposition faite ; la prise d'une décision dans l'urgence peut être mauvaise dites-vous, pourquoi pas, mais ce ne sont pas des décisions prises de manière unilatérale ; c'est une décision collégiale, qui passera par le biais de la commission des marchés, qui est constituée de la commission d'appel d'offres étendue aux différents membres.

**M. FENARDJI.-** En quoi cela gêne ? 5 jours et c'est tout !

**M. REZZOUKI.-** J'ai déjà dit 5 jours sur invitation écrite, 3 jours dans les urgences comme on a pu en rencontrer rue du Parc et dans d'autres situations, par un appel téléphonique. Et surtout, la décision peut être prise de manière collégiale.

**M. FONTAINE.-** En commission d'appel d'offres combien de fois a-t-on été prévenu par téléphone ? En 5 ans, 0 fois ; je ne vois pas pourquoi on insiste tant. Même pour la rue du Parc et je fais partie de cette commission, je n'ai jamais été prévenu ainsi ; on discute sur un appel téléphonique alors que l'on ne s'en sert pas ; gagnons du temps !

**M. REZZOUKI.-** Sans vouloir s'accrocher sur ce point, un point de précision quand même : c'est une commission des marchés, pas une commission d'appel d'offres.

**M. PINTELON.-** C'est une procédure adaptée.

**M. REZZOUKI.-** Ce règlement définit la manière dont les invitations peuvent être effectuées, selon le niveau d'urgence. Je soumetts : 3 jours pour un appel téléphonique, 5 jours si l'invitation se fait par courrier.

**M. TURPIN.-** Je pense qu'il faut simplifier le problème : définir un délai de 3 jours et 5 jours et ajouter *les délais peuvent être raccourcis en cas de procédure d'urgence* et terminé !

**(Approbation)**

**M. le Maire.-** Pour apporter une précision, dans le cadre de la commission d'appel d'offres, on n'a pas le choix, c'est 5 jours obligatoires.

Merci pour la formulation.

**M. REZZOUKI.-** Nous allons déjà voter pour la modification ; il n'y a pas d'autre observation ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Nous allons désigner un membre du groupe « Unis pour Château-Thierry ».

**M. le Maire.-** Qui est candidat ?

***Monsieur FILLION se présente.***

M. FILLION représentera « Unis pour Château-Thierry ».

### **Charte de proximité avec ERDF Pays de l'Aisne.**

**M. REZZOUKI.-** Cela a pour but de simplifier les échanges et permettre, plus particulièrement dans le cadre du contrôle de gestion engagé depuis 6 mois d'avoir une certaine visibilité sur les consommations électriques facturées par EDF.

Pour information jusqu'à présent, EDF, notre fournisseur d'énergie (cela sera formalisé dans cette charte) réalisait des relevés un peu en fonction de son emploi du temps ; jamais la collectivité, la ville de Château-Thierry n'a été associée à ces différents relevés, ce qui induisait des estimations de consommation ; celles-ci étaient toujours bien évidemment surestimées ; on arrivait à un moment à servir de trésorerie à ERDF.

Par le biais de cette charte, on formalise le relevé de ces compteurs et consommations électriques une fois dans l'année et de manière contradictoire : un agent ERDF, un agent de la Ville, afin de payer au plus juste EDF.

**M. BENTZ.-** Est-ce qu'il ne s'agit que du relevé ? J'avais protesté énergiquement contre l'installation des poteaux perpendiculaires au mur sur les trottoirs, qui réduit le passage pour les piétons, les coffrets de raccordement qui sont faits pour être encastrés mais sont de véritables verrues posées sur les entrées des maisons ; c'est absolument horrible, et on m'avait dit « il faudra en reparler au moment de la charte avec EDF », je le fais donc.

**M. REZZOUKI.-** Je n'ai pris qu'un des éléments sur l'aspect purement financier, essentiel, et qui nous motivait également en matière de contrôle de gestion et pour limiter les coûts de fonctionnement. Est inscrite également dans cette charte la concertation et la coordination en amont des projets ; l'ensemble des projets d'aménagement doivent intégrer la réflexion de l'accessibilité des espaces et sur les espaces publics et déterminer l'opportunité ou non d'amener des poteaux électriques, de mettre cela en encorbellement ; tout cela est justement prévu ; c'est ce qui va nous encadrer par le biais de cette charte.

Avez-vous d'autres observations ou remarques ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **EDUCATION-JEUNESSE/VIE CITOYENNE**

### **Participation au fonctionnement des écoles privées sous contrat – Année 2012/2013.**

**M. BEAUVOIS.-** Comme chaque année, je vous invite à voter cette délibération : le coût moyen d'un élève est de 460 €, 66 enfants de Château-Thierry fréquentent l'école Sainte-Marie Madeleine, soit un montant de 30.360 €.

Avez-vous des questions ?

**M. FRERE.-** Il y a des enfants extérieurs à Château-Thierry dans cette école ?

**M. BEAUVOIS.-** Oui, mais les 66 sont uniquement sur Château-Thierry.

**M. FRERE.-** Comme tous les ans, je vote contre.

**M. BEAUVOIS.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 27***

***Contre : 4***

***Abstention : 1***

***Non participation au vote : 1***

**M. BEAUVOIS.-** Il y a un refus de vote, c'est juridiquement assimilable à une abstention.

### **Fusion de l'école maternelle et élémentaire Vaucrises Hérissons**

**M. BEAUVOIS.-** La proposition de l'Inspection est de fusionner les deux écoles. Le conseil municipal a toujours suivi l'avis des écoles, ici l'une est défavorable. Je vous propose donc de vous opposer au projet de fusion.

**Résultats du vote :**

***Pour : 32***

***Abstention : 1 (M. FLEURY GOBERT)***

### **Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine.**

**M. BEAUVOIS.-** C'est une simple présentation sans vote.

La ville reçoit chaque année la DSU (dotation de solidarité urbaine) pour un montant de 563.964 € (en 2012) ; elle doit justifier son utilisation sur plusieurs items : citoyenneté, participation des habitants, amélioration du cadre de vie, actions de prévention, actions en direction de la jeunesse, renforcement des services de proximité.

Avec ces 563.964 € de subvention a engagé un montant d'actions de 4.186.907 € ; la DSU représente à peu près 25 % du montant des dépenses.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Il n'y a pas de vote : c'est un rapport.

### **Contrat urbain de cohésion sociale – Répartition des subventions.**

**M. BEAUVOIS.-** Vous avez le tableau comportant les différentes actions subventionnées par la ville ; le CUCS est tripartite, Etat, Département, Ville.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **Règlement intérieur « espace famille » - Modification**

**Mme DOUAY.-** Nous allons procéder à la rentrée à quelques modifications au niveau de l'inscription à l'espace famille à propos de la restauration ; à partir de septembre, les familles s'inscriront pour un système demi-pension, soit pour un jour par semaine, soit deux jours, soit trois jours, soit tous les jours, tous les midis de la semaine, ceci dans un souci de limiter le gaspillage alimentaire et d'optimiser au mieux l'intervention des animateurs le temps du midi.

Jusqu'à présent, le matin, les parents pouvaient décider en fonction du temps qu'il faisait de mettre ou pas leur enfant à la restauration scolaire ; c'est un changement à ce niveau, une inscription pour l'année, ferme et définitive, avec possibilité éventuellement de changement en cours d'année pour des raisons familiales ; nous tiendrons évidemment compte de tous les problèmes médicaux, s'il y en a, avertissement 48 heures à l'avance, production d'un certificat médical en cas de maladie ; bien sûr, il y aura des adaptations mais le système sera mis en place de cette façon.

Une deuxième modification intervient sur les menus eux-mêmes ; à partir de la rentrée, nous proposerons aux familles qui le souhaitent des repas avec viande (toutes sortes de viande) et des repas sans viande comprenant poisson, œuf ou protéine végétale, ceci dans un souci de le lier le plus possible à notre action et à notre participation en tant que ville active du Plan national nutrition santé : donc, diversifier la demande alimentaire, privilégier le goût, ouvrir un peu l'éducation au goût, car c'est aussi à cela que doit s'attacher la restauration.

Les familles pourront choisir un ou l'autre type de menu avec un changement en cours d'année s'ils le désirent, pour des questions d'équilibre alimentaire et être

plus près des avis des nutritionnistes qui s'entendent de plus en plus au niveau de la consommation de viande et de protéines animales.

Avez-vous des questions ?

**M. FRERE.-** L'inscription au jour le jour peut encore se faire dans certaines circonstances ?

**Mme DOUAY.-** Non.

**M. FRERE.-** Je prends le cas d'une personne qui est au chômage, qui fait de l'intérim ; on l'appelle du jour au lendemain, que fait-on en ce cas ?

**Mme DOUAY.-** Il y aura évidemment des circonstances particulières que nous étudierons, mais en règle générale, nous tendrons plutôt vers le système demi-pension ; nous savons évidemment qu'il peut y avoir des impératifs de dernière minute.

**M. FRERE.-** Avec l'intérim, 48 heures à l'avance ...

**Mme DOUAY.-** Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la modification du règlement intérieur de l'espace famille.

**Résultats du vote :**

***Pour : 26***

***Abstentions : 7 (groupes Château-Thierry j'aime ma ville et Unis pour Château)***

**M. le Maire.-** La volonté affichée, afin de maintenir les prix sans augmenter plus lourdement que les prix d'achat des matières, c'est aussi de lutter contre le gaspillage ; le gaspillage est complètement intolérable aujourd'hui ; ce dispositif, avec une évaluation, permettra de dire comment dépenser moins en nourrissant mieux. Il y a en plus un travail du personnel. Je remercie Dominique DOUAY et les services de s'engager ; c'est un enjeu national.

## **PERSONNEL**

### **Tableau des emplois permanents – Modification**

**M. DUCLOUX.-** Comme à chaque conseil municipal, nous allons vous demander la mise à jour du tableau des emplois, avec la création de 2 postes au 1<sup>er</sup> juillet et 1 poste au 1<sup>er</sup> octobre, et 3 suppressions, 2 à la date du 1<sup>er</sup> juillet et 1 au 1<sup>er</sup> octobre. Le secteur administratif concerne la personne qui est au standard ; pour le service technique, c'est pour une ASEM et au secteur culturel pour une mutation au Conservatoire.

Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **Titre restaurant – attribution du marché**

**M. DUCLOUX.-** Cela concerne la mise à disposition de titres restaurant, cofinancés à la fois par la collectivité et l'agent ; il vous est proposé la mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Dans le cadre de la mise en concurrence, c'est la société Chèque Déjeuner qui a été retenue ; il est proposé de conclure ce marché avec ce prestataire pour l'attribution d'un titre restaurant par journée travaillée, pour une période de 6 mois renouvelable par tacite reconduction pour les agents permanents ; par période de 3 mois renouvelable également par tacite reconduction pour les agents contractuels.

La valeur faciale de ce titre restaurant sera de 6 €, pris en charge à 50 % par la collectivité et 50 % par l'agent, 3 € pour chacun ; la validité est nationale.

Il faut bien spécifier que ces titres restaurant seront pour les personnes qui travaillent la journée complète.

**M. BIANCHETTI.-** Qu'est-ce que cela représente comme coût à l'année sur le budget ? C'est sur le budget du personnel ?

**M. DUCLOUX.-** Nous avons déjà voté le budget pour les titres restaurant.

**M. BARDOUX.-** C'est à peu près 100.000 € pour une année complète ; nous avons mis un tiers pour le budget 2013.

**M. BIANCHETTI.-** On le rajoute aux frais de personnel, qui sont déjà relativement hauts, je crois.

**M. BARDOUX.-** C'était dans l'augmentation des frais de personnel de 2013.

**M. DUCLOUX.-** Nous avons voté au budget cette mise en place au 1<sup>er</sup> septembre.

**M. REZZOUKI.-** Cela rentre dans l'esprit premier qui était le nôtre, qui est toujours le nôtre, c'est la maîtrise des coûts de fonctionnement ; une part du coût peut être assimilée au personnel, elle n'est pas liée au personnel en tant que tel, mais c'est d'ores et déjà compensé par les économies que nous avons réalisées sur toutes les consommations en matière d'énergie, d'adduction en eau potable, d'électricité et de gaz.

Nous n'avons pas fait le rapport, mais sur l'année complète, nous sommes à 100.000 € ; l'économie réalisée sur l'année 2013 liée au contrôle de gestion, juste à l'optimisation des différents abonnements est de 82.000 € ; nous avons quasi-compensé les tickets restaurant par une maîtrise des coûts énergétiques.

**M. BIANCHETTI.-** Excusez-moi, mais je ne vois pas le rapport entre les économies réalisées et les frais de personnel en plus.

**M. le Maire.-** J'ai bien entendu votre réflexion, que je ne partage pas du tout : les frais de personnel sont toujours l'objet de critiques, d'attaques quelque part ; cette dépense sociale supplémentaire est une volonté politique qui n'augmente pas la dépense globale, car elle provient d'économies faites ailleurs sur les dépenses énergétiques.

Pour autant, je voudrais, d'une manière officielle, tordre le cou à cette idée répandue et reprise, que les dépenses de personnel de la ville sont trop élevées par rapport à la taille de la ville ; cela a été dit et répété.

Pourquoi ? Parce que cela procède de certains ratios qui prennent en compte le nombre d'habitants et les dépenses ; si vous allez plus loin, quand vous ajoutez à ces ratios ... la piscine, ce n'est pas 15.000 habitants, mais 30.000 et plus ; le Conservatoire, ce n'est pas 15.000 habitants, mais 30.000 voire 40.000 et plus ;

vous en rajoutez ainsi, cela fait des millions en plus ; si vous prenez cela dans la globalité, le coût de personnel descend.

Méfions-nous des ratios qui sont très vendeurs dans certaines presses, qui correspondent à une réalité qui peut être théorique mais ne correspond pas à la réalité du terrain.

Je m'enorgueilliss que la ville de Château-Thierry ait su contenir le nombre de salariés ; on n'a pas diminué les salariés, mais le ratio est faussé complètement ; nous avons aujourd'hui une gestion très rigoureuse de la dépense du personnel par rapport aux éléments que j'ai rappelés.

J'espère que collectivement, nous serons aux côtés de cette délibération, qui est à l'offensive. Frédéric BARDOUX me disait que d'autres collectivités s'engageaient là-dedans ; d'autant que les salariés de la ville (même si tout n'est pas parfait et qu'il y a même encore des efforts à faire) ont consenti à s'engager dans l'efficacité ; je suis fier de pouvoir proposer cette délibération.

**M. TURPIN.-** De mémoire, les tickets restaurant ne sont pas chargés ?

**M. DUCLOUX.-** C'est bien le but.

**M. TURPIN.-** C'est donc très intéressant. On renvoie quelque part de la rémunération vers les salariés, mais qui n'est pas chargée : cela rentre dans une démarche et aujourd'hui, il faut en profiter. Il faut le faire, et c'est plutôt une démarche sur laquelle j'encouragerais les collectivités à aller, car il n'y a pas de charge ... pour l'instant !

**M. DUCLOUX.-** Il n'y a pas de charge ni d'impôt pour le salarié.

**M. BIANCHETTI.-** Je n'ai pas remis en question l'excellence du travail des employés municipaux.

**M. le Maire.-** Vous avez remis en question le coût.

**M. BIANCHETTI.-** Non !

**M. le Maire.-** C'est ce que j'ai entendu : le montant.

**M. BIANCHETTI.-** Je n'ai pas parlé du travail des employés municipaux.

**M. le Maire.-** On ne peut attaquer le montant des aides au personnel et soutenir le personnel, M. BIANCHETTI, ce n'est pas acceptable ; je défends le personnel.

**M. BIANCHETTI.-** J'ai laissé parler tout le monde ...

**M. le Maire.-** Je vais vous écouter, mais je suis interpellé par votre réflexion politique.

**M. BIANCHETTI.-** Je ne fais pas de politique, je suis chef d'entreprise, c'est tout ; je n'ai jamais en cause l'excellence du travail des employés municipaux, jamais ; je n'ai pas parlé du rapport entre le coût des frais de personnel remis par rapport au nombre d'habitants ; il est vrai que par rapport au nombre d'habitants, il y a des choses au niveau des infrastructures qui peuvent servir à d'autres habitants qui ne sont pas de la commune ; je ne l'ai pas remis en cause ; j'ai juste parlé des frais de personnel par rapport à un budget de fonctionnement global de la municipalité, car c'est bien avec ce budget de fonctionnement que l'on paie les salariés.

C'est ainsi, quand on a un budget, on paie ses salariés avec son budget global et par rapport au budget global, cela représente une grosse somme, que vous avez expliquée bien entendu, par rapport au fait que l'on paie aussi des salariés pour d'autres communes, car nous avons des infrastructures qui nous coûtent cher.

C'est tout ce que je voulais dire ; ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je n'ai pas parlé des agents de la commune.

**M. le Maire.-** Merci pour vos explications.

**M. BEAUVOIS.-** Des propos me choquent : quand on dit que l'on ne fait pas de politique, l'orateur précédent a dû être présenté sur une liste à l'insu de son plein gré et il a dû être élu par le Saint-Esprit alors !

Je rappelle que les salaires des fonctionnaires sont gelés depuis 4 ans ; ils vont gagner 3 € de plus par jour non chargés, sans fiscalité, pour des gens qui s'investissent ; j'estime que ce n'est quand même pas exorbitant !

**M. DUCLOUX.-** Je pense que ce n'est pas ce qui est remis en cause.

**M. REZZOUKI.-** On voit bien que des positions peuvent diverger, plus particulièrement en ce qui concerne l'approche et l'accompagnement des agents municipaux ; il y a un minimum de reconnaissance de leur travail, c'est une manière de le faire.

Vous parliez tout à l'heure d'aspects techniques ; l'équilibre est là, on a maîtrisé et on maîtrise toujours ces coûts de fonctionnement ; vous dites que vous êtes un chef d'entreprise, Monsieur BIANCHETTI, je ne m'adresse pas d'une manière directe à vous, mais le fonctionnement intègre tous les coûts, énergie et personnel, et la vision est celle-ci : savoir quelles orientations et sur quels points nous voulons appuyer.

Nous préférons faire des économies sur certains coûts de fonctionnement qui peuvent être futiles pour considérer d'autres espaces, à nos yeux très importants ; de manière personnelle, je ne peux entendre que l'on puisse considérer que le personnel est une charge, alors que c'est une véritable participation à la vie de la cité ; la première des responsabilités qui est la nôtre à la Mairie est d'être un employeur en tant que tel ; on s'en félicite.

**M. DUCLOUX.-** Je rappelle que c'était dans le budget voté, sans quasiment d'augmentation l'année dernière ; nous étions pratiquement à l'augmentation du coût de la vie ; nous n'avons donc pas augmenté en incluant les titres restaurant.

**M. FENARDJI.-** Je suis un peu choqué quand même : on nous présente en début de séance un projet de charte éthique ; Monsieur BIANCHETTI ici présent a posé une question, c'est normal, nous sommes dans le jeu démocratique ; il s'en explique par la suite. Ce que je ne comprends pas, ce sont les procès d'intention qui sont faits après qu'il ait expliqué son propos.

Son propos était de dire : « voilà ce que j'ai posé comme question ; ma question ne visait ni la qualité du personnel, ni le fait que l'on dépense » ; il s'en est expliqué. Partant de là, si l'on est dans un esprit de tolérance, on prend acte et on s'arrête ; là, 3 réponses ont fusé ; à mon sens, c'est en contradiction avec ce que vous proposez ici.

**M. BARDOUX.-** Là, vous allez un peu loin !

**M. FENARDJI.-** Non, je ne vais pas loin ; la seule lecture et interprétation est la vôtre ? Non, cela peut être la mienne, admettez-le. C'est cela la démocratie. Ce n'est pas moi qui ai posé la question mais je prends la parole à ce propos.

**M. BIANCHETTI.-** Pour remettre les choses à plat, je n'ai jamais dit que j'étais contre ; j'ai juste posé une question, je ne pensais pas déclencher une telle polémique.

**M. BARDOUX.-** Je trouve amusant de se réfugier derrière la charte éthique qui n'est pas encore votée, elle est loin d'être votée ; on pourrait d'ailleurs intégrer dans la charte éthique un article qui explique que changer de groupe politique en cours de mandat n'est pas éthique ; on peut mettre beaucoup de choses ; vis à vis des électeurs !

*(Brouhaha)*

**M. BARDOUX.-** J'ai eu un peu le sentiment aussi à travers la remarque faite précédemment qu'il y avait la volonté de faire apparaître que les coûts de fonctionnement du personnel étaient trop élevés ; c'est par rapport à cela que le Maire répondait ; je n'ai pas trouvé qu'il y avait de la polémique dans sa réponse ; il était normal de réagir face à cela ; cela ne remet pas en cause le fond, si j'ai bien compris, d'autant que le budget avait été voté, compte tenu de ce projet qui était dans les tuyaux déjà depuis plus d'un an.

Il me semblait donc que l'échange était normal sans qu'il y ait besoin de monter sur ses grands chevaux.

**M. le Maire.-** Attendez Monsieur FENARDJI, vous pourrez reprendre le cheval tout à l'heure !

**M. BEAUVOIS.-** Je suis surpris que Monsieur FENARDJI n'ait pas relevé ce que j'ai relevé : politique, cela vient de politis en grec, gestion de la cité ; quand quelqu'un dit « je ne fais pas de politique en gérant la cité », il est aussi en opposition avec la charte !

**M. le Maire.-** Ce n'est pas grave ; je n'ai pas à ajouter à ce qu'a dit avec beaucoup de précision Frédéric BARDOUX ; il est tout à fait légitime qu'une expression démocratique puisse être totalement différente sur un sujet aussi important que celui du montant de la dépense du personnel et j'ai entendu les mêmes choses dites ; j'ai fait part de mon point de vue, c'est tout, mais on a le droit d'affirmer que cela coûte trop cher pour le personnel.

Je ne partage pas ce point de vue et je défends même l'inverse, c'est tout ; la charte éthique n'empêche pas la possibilité de différence de pensée, quand même et heureusement !

**M. FRERE.-** On parle des coûts de fonctionnement, on peut juger le budget trop haut, mais je trouve ce que l'on a fait jusqu'à maintenant assez formidable en contenant le taux d'imposition ; il faut le rappeler sans arrêt, ce n'est pas négligeable.

Quand bien même on aurait une hausse des coûts de fonctionnement, il faut dire les choses : quand on axe une politique sur les nouveaux arrivants, on a de nouveaux lotissements, de nouvelles voiries, de nouveaux besoins, etc. Il n'y a pas de honte si notre coût de fonctionnement sur le personnel venait à

augmenter à l'avenir ; ce n'est pas synonyme de « cela y est, on a lâché notre rigueur de gestion » !

Cette question du coût de fonctionnement, on a tendance à se résumer à cela, mais cela n'a pas de sens ; quand on parle ensuite de ratios, comment comparer une ville à une autre, sans prendre en compte son nombre d'espaces verts, etc. ! Cela n'a pas de sens comme conversation !

**M. DUCLOUX.-** Nous pouvons passer au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. le Maire.-** Merci pour le personnel !

### **Régime indemnitaire de la filière culturelle**

**M. DUCLOUX.-** Suite au changement de dénomination des grades pour les assistants spécialisés, qui deviennent des assistants principaux de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe, je parle de l'enseignement pour les agents titulaires et les agents non titulaires, dans le Conservatoire, il nous faut mettre en place un nouveau régime indemnitaire. Depuis le 29 mars 2012, nous avons un nouveau régime indemnitaire et nous nous y adaptons donc.

Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. le Maire.-** Merci pour le personnel !

**M. DUCLOUX.-** Le personnel du Conservatoire.

### **Renouvellement d'agrément du dispositif de contrat civique.**

**M. DUCLOUX.-** C'est la possibilité pour la commune d'avoir des contrats civiques pour mettre en place des activités sur les structures, gymnase, salle multisports, plateau d'évolution, pour encadrer la pratique et favoriser la bonne utilisation de ces installations. Le budget prévisionnel figure dans la délibération ; l'indemnité versée par l'Etat est de 15.840 € et la prestation versée est de 3.827 € pour la commune. Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **SPORT**

#### **Répartition de l'aide aux clubs sportifs employant un salarié.**

**M. DUCLOUX.-** Dans le budget, nous avons voté 48.000 € et nous vous demandons d'allouer 50 % de cette somme au mois de juin ; pour le CFTC : 4.000 €, pour le club de natation 4.000 €, pour le tennis 4.000 €, pour le basket : 4.000 €, pour l'IEC, 4.000 € et pour le tennis de table 4.000 €.

Avez-vous des questions ?

**M. FRERE.-** Je suis membre du basket, nous avons parlé de la charte éthique, et pour cette délibération et les deux suivantes, je m'abstiendrai ; je salue au passage la présence d'un licencié du CTBT dans cette salle.

**M. VERCAUTEREN.-** En commission, on nous a dit qu'un club n'avait pas envoyé son dossier ; est-il parvenu ?

**M. DUCLOUX.-** C'est exact ; tout est en ordre ; nous nous sommes assurés que l'emploi est bien en place, qu'ils ont bien payé leurs charges sociales, avec un contrat de travail en bonne et due forme.

Autres questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Pour : 32**

**Non participation au vote : 1 (M. FRERE)**

### **Subventions 2013 aux clubs sportifs.**

**M. DUCLOUX.-** Le montant total est de 77.700 €, il a été voté dans le budget ; nous vous proposons de répartir aujourd'hui 70.200 € ; nous sommes en attente d'attribution de subventions exceptionnelles pour 7.500 €.

Vous avez le détail dans la délibération ; avez-vous des questions sur ce détail ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Pour : 32**

**Non participation au vote : 1 (M. FRERE)**

### **Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs.**

**M. DUCLOUX.-** Ce sont ces 7.500 € dont je parlais ; le club de canoë-kayak a organisé une compétition interzones, nous vous demandons d'accepter de lui verser 1.000 € ; pour un déplacement d'un jeune au championnat de France, un versement de 150 € couvrira ce déplacement ; le lycée Jean de LA FONTAINE pour un déplacement au championnat de France UNSS de Danse : 200 € ; pour l'AC-Château-Thierry, dans le cadre de la participation des 3 marcheurs du Paris-Colmar : 1.500 € ; pour l'aéroclub de Château-Thierry qui va fêter ses 80 ans, nous aurons 1.500 € ; pour le Château-Thierry Basket Ball pour le gala de Noël qui a eu lieu, nous demandons 500 € ; pour la boxe thaïlandaise, pour l'organisation du championnat de France, nous avons reçu des factures pour 700 €.

**M. BARDOUX.-** J'ai une question pour le lycée Jean de LA FONTAINE : est-il habituel que l'on subventionne des établissements scolaires à travers ce type de délibération ?

**M. DUCLOUX.-** Ce ne sont pas des établissements scolaires, c'est l'association sportive, qui est indépendante, dont le Président est souvent le proviseur ... !

Avez-vous d'autres questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Pour : 32**

**Non participation au vote : 1 (M. FRERE)**

## **CULTURE**

### **Musée Jean de LA FONTAINE – Récolement des collections – Demandes de subventions.**

**Mme MAUJEAN.-** Il est demandé à l'assemblée de solliciter une aide financière auprès de la DRAC à hauteur de 50 % pour un poste de chargé de mission récolement des collections au Musée Jean de LA FONTAINE ; ce récolement décennal est imposé par le code du patrimoine aux propriétaires de collections quand elles sont à l'intérieur d'un Musée de France.

Il devra être achevé pour juin 2014 ; qu'est-ce qu'un récolement ? L'opération qui consiste à vérifier sur pièces et sur place à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire la présence de ce bien dans les collections.

Le travail fera l'objet d'un procès-verbal rédigé par Madame le Conservateur, qui sera soumis au vote du conseil municipal.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce recrutement et son plan de financement de 30.760 €, moitié à la charge de la ville et moitié financé par la DRAC.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Unanimité du Conseil municipal**

Je vous remercie.

### **Création d'une classe musique 6<sup>ème</sup> – Convention avec le collège Jean ROSTAND.**

**Mme MAUJEAN.-** Vous avez la délibération sous les yeux, la convention doit être signée entre le collège Jean ROSTAND, qui a la qualification de collège en ZEP et le Conservatoire municipal de Château-Thierry ; ce projet permettra d'encadrer 12 élèves d'une classe de 6<sup>ème</sup>, choisis parmi des candidats issus d'une classe de CM2, rattachés au collège Jean ROSTAND et habitant prioritairement Château-Thierry.

Ces élèves auront 4 heures d'enseignement musical, dont 3 sur place au collège Jean ROSTAND et ils descendront au Conservatoire avec un bus, encadrés par du personnel de Jean ROSTAND pour recevoir chacun 8 heures sur un des 4 instruments proposés : la trompette, la clarinette, l'alto ou le tambour.

Ce projet entraîne l'achat de 12 instruments évalués à 8.000 € et nécessitera l'intervention de professeurs des 4 instruments annoncés à hauteur de 5.279 €.

Je vous demande votre autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer cette convention avec le collège Jean ROSTAND pour un démarrage dès la prochaine rentrée, en septembre.

**Mme BOUVIER.-** Je pense que c'est un très bon dispositif, une très bonne chose que de créer cette classe de musique en 6<sup>ème</sup> ; le secteur du collège Jean ROSTAND recrute sur un secteur ZEP, c'est vrai, et plusieurs enfants de 6<sup>ème</sup> sont issus des écoles élémentaires autour de Château-Thierry, de la commune d'Epoux-Bézu, de la commune de Verdilly, de la commune d'Epieds, de la commune d'Essômes et enfin, de la commune de Bézu-Saint-Germain.

Dire « les candidats issus des écoles élémentaires attachées au collège Jean ROSTAND et habitant prioritairement Château-Thierry », je trouve que c'est discriminatoire, que est une source d'inéquité et je vous propose de supprimer « *et habitant prioritairement Château-Thierry* ». Je ne vois pas pourquoi un enfant du collège habitant Château-Thierry aurait la possibilité d'être dans cette classe de musique et pas celui qui habite Epoux-Bézu ou Bézu-Saint-Germain.

Cela me gêne beaucoup : le collège Jean ROSTAND n'a pas que des élèves issus de la ville de Château-Thierry.

**M. le Maire.-** Vous avez raison : nous souhaiterions que tous les enfants puissent bénéficier de cette formation complémentaire, et même pas 12 mais les 700 du collège, tous les enfants ; mais comme vous le savez, l'intercommunalité n'a pas pris dans ses compétences l'aspect scolaire ; il n'y a pas de syndicat, comme il y en a un à Condé en Brie, de collège, comme il y en a un à Charly.

J'entends votre grande générosité, et de demander à faire qu'il n'y ait pas de discrimination, mais d'un autre côté, est-ce que vous pensez que les habitants de Château-Thierry qui ont eu à supporter une fiscalité lourde, massive, depuis de nombreuses années, à supporter les dépenses de la piscine, de la médiathèque qui n'est pas intercommunale (la médiathèque aussi aurait dû être intercommunale) ont à le supporter ?

On l'avait suggéré lors de l'entretien, avec la responsable du Rectorat, qu'il puisse être proposé aux collectivités locales membres du collège, s'il y avait des enfants volontaires, de pouvoir prendre en compte les dépenses.

Un tarif est différent, c'est également discriminatoire, c'est celui du Conservatoire, et depuis de nombreuses années ; ce n'est pas juste non plus et pourtant, à un moment il faut rappeler la réalité fiscale.

Au-delà de la générosité, il y a aussi la nécessité de faire avancer les choses par rapport aux communes adhérentes ; si le Maire d'Epoux-Bézu a un enfant qui peut être intéressé, on lui posera la question ; mais de grâce, n'allons pas demander toujours aux habitants de Château-Thierry qui ont des revenus fiscaux parmi les plus faibles de la communauté de communes ; on ne peut encore augmenter, ce n'est pas du tout notre façon de voir les choses, vous avez pu le noter depuis 5 ans ; c'est pourquoi il faut être sérieux et rigoureux dans la gestion, pour pouvoir proposer, comme l'a dit Mohamed REZZOUKI, ces éléments.

Cela devrait quand même interpeller plus d'un élu autour de cette table ; depuis 5 ans, nous n'avons jamais réduit les services, nous les avons augmentés : service propreté, dans le domaine de la solidarité, nous l'avons vu tout à l'heure avec les tickets restaurant, dans le domaine de la culture on le voit encore, mais sans augmenter la fiscalité.

Je vous invite à prendre votre plus belle plume, Madame la conseillère municipale, je sais que vous écrivez très bien, et à solliciter l'ensemble des communes que vous avez rappelées, en leur faisant part du dispositif qui existe ; je vous garantis que nous mettrons tout en œuvre pour qu'il puisse être intégré dans cette aventure culturelle, qui va coûter davantage de sous dans les années à venir ; car c'est un système qui va monter en puissance.

Si nous avons maintenu la taxe professionnelle unique comme elle était, qui générerait bon nombre de recettes pour la ville, pourquoi pas ? Mais là, dans le contexte économique ...

Il faut être réaliste, il ne s'agit pas de lancer de grandes idées, il faut aussi être en capacité de pouvoir financer tout cela ; nous avons cette préoccupation, c'est pourquoi ce n'est pas de la discrimination, c'est un regard réel sur la situation, qui est politique ; j'espère que demain, la communauté de communes car cela fait partie des discussions que nous avons et que nous aurons, pourra prendre d'autres compétences ; c'est un peu l'orientation engagée par Monsieur le Préfet, par le gouvernement ; nous aurons dans quelques jours, j'espère que vous y serez très favorables, la perspective d'avoir un centre intercommunal de l'action sociale afin de pouvoir partager les pauvres, tous ces gens qui viennent par le train, qui s'arrêtent à Château-Thierry ; c'est la ville de Château-Thierry qui supporte toutes ces dépenses. Il y a donc une proposition, un travail fait par Sylvie LEFEVRE pour que cela puisse être sur le bassin de vie ; c'est une remarque que je vous invite à formuler aux élus des communes concernées ; pour ce qui est de la ville, la réalité nous impose de nous limiter aujourd'hui aux enfants de la ville.

**M. FONTAINE.-** Est-ce une action municipale ou dans une classe de collège ? Si c'est une action municipale, on reste sur les enfants de Château-Thierry, aucun problème ; si c'est une action qui se passe au sein d'un collège, une classe est une classe, il n'y a pas que des élèves de Château-Thierry, c'est la classe entière. Là, je ne suis pas d'accord, cela n'a rien à voir avec l'utilisation de la piscine ou des stades ; si l'on fait une classe sport, une classe foot comme il y a eu à Jean ROSTAND, on n'a pas demandé aux volontaires où ils habitaient ; les animations sports étaient pour tous les élèves. Je crois qu'on n'a pas le droit, ce n'est pas dans l'éthique.

Si c'est une action ville, il faut qu'elle se fasse en dehors du collège ; si c'est au sein du collège, je ne comprends pas que tel élève du collège n'ait pas le droit à cette animation, par rapport à l'action ; ou bien on ne la fait pas.

**Mme MAUJEAN.-** C'est une classe qui va être mixte ; si l'on considère qu'une classe comporte 24 élèves, cette classe comportera 12 élèves qui adhéreront à ce dispositif et 12 élèves qui ne vont pas y adhérer ; les cours seront, pour ceux qui n'adhèrent pas au dispositif, terminés le vendredi midi, ils seront libérés ; vont rester

les 12 élèves, et c'est sur le créneau du vendredi après-midi qu'ils vont se rendre au Conservatoire. Cette classe a un enseignement spécifique ; normalement, les élèves ont 1 heure de musique en 6<sup>ème</sup> ; dans cette classe spécifique, ils vont avoir 3 heures pour ce dispositif, pour lequel l'Education nationale a donné 2 heures supplémentaires à l'enseignant ; les élèves auront 3 heures au collège, assurées par leur enseignant, et 1 heure le vendredi après-midi ; est-ce que cela vous éclaire ?

**M. FENARDJI.-** J'étais dans l'expectative, tout en estimant au départ que c'est une excellente initiative, mais l'intervention de Serge FONTAINE m'a généré un doute, effectivement : si l'on intervient en tant que municipalité, c'est une chose, si l'on intervient dans le cadre du collège, cela me pose un petit problème, pour lequel tu n'as pas répondu.

**Mme MAUJEAN.-** Ce projet est à l'initiative du collège, qui est venu nous rencontrer, qui souhaitait que les élèves qui avaient dans ce dispositif davantage de musique au collège puissent bénéficier d'un apprentissage des instruments ; comme ils ne sont pas compétents pour apporter cette pratique d'instruments, ils sollicitaient cette compétence des enseignants.

**M. FENARDJI.-** Mais on va leur demander « êtes-vous de Château-Thierry ou non ? » ; c'est cela ?

**Mme MAUJEAN.-** Bien sûr.

**Mme BOUVIER.-** Ce n'est pas une histoire de générosité du tout, car la générosité, c'est la sensibilité ; ce sont les règles, c'est l'équité et l'égalité. Rappelons les compétences : la région pour le lycée, la municipalité, les communes pour les écoles primaires et maternelles, et pour les collèges, la compétence du département ; c'est tout ; appliquons les règles.

**M. le Maire.-** De quelles règles parlez-vous ? Nous ne sommes pas là dans la gestion des bâtiments, nous sommes dans l'enseignement ; la région a les lycées, mais pour la construction ; le primaire, c'est la ville, pour la construction ; le collège, le département, c'est la construction ; mais là, on est dans l'enseignement.

Vous auriez pu dire, et je vous rejoins, qu'il faudrait que l'Etat puisse permettre à tous les enfants, quelles que soient leurs activités, de pouvoir aller plus loin dans ce qui est enseigné ; ce n'est pas du tout ni le département, ni la région, ni la ville, c'est le gouvernement, c'est l'Etat qui devrait développer tout cela ; ne parlez pas du département ou de la région ; il faut parler juste, l'éthique implique de parler juste.

C'est du volontariat de permettre à des enfants, qui sont plutôt dans des situations défavorisées, c'est l'engagement de Madame KOEBEL, même si elle part, pour les enfants déjà engagés, déjà initiés à la musique, qui voudraient aller plus loin alors que les moyens ne le leur permettent pas ...

Ma générosité, mon état d'esprit me pousseraient à ce que nous puissions en avoir plus ; c'est 12 pour commencer, l'année prochaine encore 12 et l'année d'après, cela sera 36. Pourquoi vouloir compliquer les choses, c'est simple !

**M. GENDARME.-** Je ne suis pas un spécialiste de la culture en général et sur le territoire, mais je suis quand même un peu surpris ; dans le verre à moitié vide, certains s'offusquent qu'il soit vide et d'autres sont contents qu'il soit à moitié plein.

Aujourd'hui, nous apportons un projet supplémentaire dans un collège, à l'initiative du collège ; je pense que l'on peut se réjouir d'avoir, en plus, un programme qui pourrait soulever des vocations, ou intéresser une certaine population.

Quand on vient polémiquer sur l'équité et la manière dont c'est fait, à un moment, il faut savoir mettre des limites, et en rappelant le coût de ces limites ; si l'on n'encadre pas ce genre de décision, eh bien, je vais aller faire dans mon quartier un problème chez mon voisin parce qu'il ne m'a pas invité à manger, alors qu'il avait des amis chez lui ; à un moment, il faut mettre des limites ; je pense qu'il faut soutenir ce type de projet, car c'est quelque chose en plus, qui n'existe pas, c'est la possibilité de soulever des vocations ; laissons faire les choses ; après, nous verrons si nous pouvons étendre le projet à des élèves qui ne font pas partie de Château-Thierry, mais commençons par le commencement déjà et mettons des règles.

**M. FONTAINE.-** On ne répond pas à la question, on parle culture, on va empêcher des enfants d'accéder à la culture ; alors on donne un peu, tout le monde est bien, tout le monde est gentil ; cela me plaît bien, c'est bien, mais je reviens dans ma première idée : l'école, c'est liberté, égalité, fraternité, l'école est pour tous et chaque enfant à l'école doit avoir les mêmes droits ; or, ici, on est en train de mettre en place une priorité à des enfants qui habitent Château-Thierry ; pourquoi ?

Ou bien on donne à 12 élèves volontaires du collège, qui paient : si c'est de Château-Thierry, c'est Château-Thierry, Château-Thierry a bien voulu peut-être ... Je demande qu'il y ait équité pour chaque élève de cette classe du collège.

**M. le Maire.-** D'accord, mais ce n'est pas ici qu'il faut le demander, c'est au niveau de l'éducation nationale.

Quand des enfants font une classe foot, on ne demande pas d'argent à la ville ; au collège, il y a un professeur d'éducation physique du collège Jean ROSTAND qui peut venir ; quand des enfants demandent une classe natation, on les accueille à la piscine, on ne demande rien ; là, c'est une formation complémentaire, il y a une dépense pour que ce soit complet, polyvalent, avec des professeurs qui vont intervenir en plus, que nous payons, nous, avec des instruments de musique qui coûtent cher, que l'on achète en plus.

Mais c'est une demande de l'éducation nationale de proposer ce partenariat entre la ville, le conservatoire et le collège, il n'y a aucune obligation.

Notre volonté est de permettre à des enfants motivés, qui ont envie d'accéder à un autre niveau, de pouvoir aller plus loin, de n'être pas freinés car ce sont des enfants issus des classes populaires ; c'est tout ; pour du foot, de l'athlétisme, ils n'auraient pas besoin de la ville pour les accompagner ; là, c'est un enseignement qui est spécialisé et pour cette spécialité, cela coûte, à travers la formation des musiciens. Mais on a le droit de ne pas partager ce point de vue.

**Mme MAUJEAN.-** Ce qui n'est pas dit dans la délibération mais figure dans l'annexe est que ces instruments sont prêtés aux enfants ; non seulement ils sont achetés par la ville, mais en plus, ils sont prêtés. Cela économise aux familles le fait d'acheter l'instrument, l'entretenir ou le louer ; l'effort est aussi fait dans ce sens.

**M. BREME.-** Je suis enseignant au collège Jean ROSTAND, j'ai une classe volley ; j'ai une subvention de fonctionnement du département pour acheter du matériel, me déplacer, répondre aux besoins de la section ; c'est une subvention départementale.

**M. le Maire.-** Vous avez aussi une subvention de l'Etat à travers la prise en charge de votre salaire ; mais l'Etat intervient dans une prise en charge des enseignants aussi, et le partenariat qui est proposé, on peut s'y opposer et dire d'une manière très stricte que la compétence d'Etat doit être suivie d'une manière radicale et c'est tout.

Je pense que c'est un bon moyen, car nous pouvons le faire ; entre l'idéal et la réalité, je le disais tout à l'heure, les positions sont différentes, c'est tout, il y a une participation financière de la ville pour permettre à certains enfants, 12 cette année, 12 l'année prochaine et 36 à la fin, de pouvoir s'engager dans un enseignement culturel.

**M. BREME.-** Sur les 12 qui vont participer l'année prochain, il y aura peut-être 10 volontaires de Château-Thierry et 2 d'ailleurs ; apparemment, cela ne devrait pas poser de problème pour que tout le monde puisse participer.

**M. le Maire.-** S'il y en a 10 de la part de la ville, parce qu'il n'y a pas eu plus de volontaires ...

**M. BREME.-** Mais on les prend prioritairement, c'est tout. On prend les volontaires.

**M. le Maire.-** C'est marqué, « prioritairement ».

**Mme MAUJEAN.-** Effectivement : s'il y a 10 demandes de la part de Château-Thierry et qu'il faut compléter par 2 demandes extérieures ...

**M. le Maire.-** S'il y en a 2 qui viennent d'Epoux-Bézu, le Maire d'Epoux-Bézu sera d'accord pour payer, il n'y aura pas de problème.

**M. FONTAINE.-** Est-ce que cela lui a été proposé ?

**M. le Maire.-** Cela a été dit, la demande émane du collège, c'est au collège de faire ce travail.

**Mme MAUJEAN.-** Je porte cette délibération au vote.

**Mme BOUVIER.-** Est-ce qu'on change « prioritairement » ?

**M. BARDOUX.-** On n'a pas changé, car votre voisin de droite a suggéré qu'on le maintienne, si j'ai bien compris ?

Il a proposé que ce soit « prioritairement aux élèves de Château-Thierry ».

**M. le Maire.-** Nous votons, avec le maintien du « prioritairement ».

**Résultats du vote :**

***Pour : 25***

***Abstentions : 8***

Merci pour les élèves qui vont profiter, on leur demandera de faire un concert au conseil municipal.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **CCRCT – Représentation communale au sein du conseil communautaire.**

**M. le Maire.-** Cette représentation est portée au même chiffre ; la loi nous a obligés à revoir la représentation communale au sein du conseil communautaire et à délibérer dans un délai ; la proposition qui est faite est la suivante : un siège pour toutes les communes ayant une population inférieure ou égale à 400 habitants, 2 sièges pour une population comprise entre 400 et 1.250, 3 sièges pour une population comprise entre 1.251 et 2.500, 4 sièges pour une population supérieure à 2.501 et 18 sièges pour la ville de Château-Thierry ayant 14.480 habitants.

Cela fait le même montant que sur le calcul précédent.

**M. BARDOUX.-** Le même mais sur un total en baisse.

**M. le Maire.-** En proportion ; mais nous avons souhaité que chaque commune puisse être représentée ; le chiffre est le même ; c'est bien 18.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 30***

***Contre : 1 (M. BARDOUX)***

***Abstentions : 2 (M. FILLION / M. FENARDJI)***

### **CCRCT – Modification du périmètre de transport urbain – adhésion de la commune de Mézy-Moulins**

**M. le Maire.-** Cette commune adhère à la communauté de communes de la région de Château-Thierry, elle adhère donc au transport urbain à travers le PDU.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **USEDA – Adhésion de la commune de Bohain.**

**M. le Maire.-** C'est une commune proche de chez nous qui adhère à l'Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne. Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **SIVU de la Picoterie – Adhésion de la commune de Saulchery.**

**M. le Maire.-** Etes-vous d'accord pour que Saulchery puisse adhérer au SIVU de la Picoterie ?

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## Remerciements

**M. le Maire.-** Vous avez toute une liste de remerciements donnés ; ils sont nombreux. Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Je dois y ajouter le Château-Thierry Football Club, à la suite de l'organisation du jubilé et les amis de la marche également.

## Questions diverses et informations

**M. le Maire.-** En avez-vous ?

**M. FILLION.-** Sans vouloir fâcher à la fin de ce conseil municipal ...

**M. le Maire.-** Ce serait dommage !

**M. FILLION.-** J'aurais voulu avoir quelques nouvelles des oiseaux.

**(Brouhaha)**

**M. le Maire.-** Nous vous invitons à aller sur le spectacle et nous ferons le point avec l'association des commerçants de Château-Thierry qui signe un partenariat avec la ville, afin d'en faire une plus-value pour les commerçants qui souhaiteront faire la publicité pour ce spectacle, avec l'arrivée du trébuchet.

**M. BEAUVOIS.-** Vendredi après-midi, 200 enfants assistent au spectacle. Vous pouvez venir.

**Mme BOUVIER.-** Dans le même sens que Monsieur FILLION, au sujet des oiseaux, j'ai des questions très précises : comment se fait-il que le conseil municipal ne soit pas informé de ce nouveau mode de fonctionnement des aigles sur le Vieux Château ? Comment se fait-il que l'on ne soit pas informé de cette transaction avec Hippogriffe ? Il y a eu des dépenses qui n'étaient pas prévues ; est-ce que le maire peut agir seul sans en informer le conseil municipal ?

Nous avons lu et entendu que l'on a racheté le site informatique d'Hippogriffe ; il s'est fait indemniser pourquoi ?

Et pour la finale, comme vous êtes très soucieux du contribuable, ces dépenses sortent de la poche du contribuable.

**M. le Maire.-** Ce sont des questions très précises auxquelles nous allons répondre avec beaucoup de précision également, étant entendu qu'une réunion a été organisée sur ce sujet, d'après ce qui m'a été dit ; des explications ont pu vous être données déjà.

**M. BEAUVOIS.-** Je rappelle qu'il y avait une réunion au château, vous étiez présente, nous avons présenté les évolutions possibles du château sur plusieurs années ; au niveau du rachat, je vous rappelle que suite à la décision du 6, le bail n'était plus valable, nous avons donc racheté le fond de commerce, le nom et les oiseaux, avec des factures ; comme tout document administratif, la facture est consultable ; on a acheté comme on achète un ordinateur ou autre chose. Si demain, on fait du ramassage et du transport hippomobile et que l'on doit avoir des chevaux, on achètera un cheval ; c'est un investissement, et comme tout investissement, il y a une facture, la facture est consultable.

Pour le reste, concernant l'information, il y a eu une réunion ; l'achat était un achat d'investissement comme on achète n'importe quel autre investissement ; au début du conseil, vous avez eu une information sur les tarifs.

Je peux répondre à d'autres questions si vous en avez.

**M. le Maire.-** Comme vient de le dire Bruno BEAUVOIS, mais à une experte comme vous, je n'ai pas besoin de le répéter, il n'est pas utile de saisir le conseil municipal pour tout achat, sinon nous serions en réunion 24 heures sur 24, 3.600 secondes dans l'heure ; pour autant, je pense que la ville a fait un choix qui va tout à fait dans le sens de vos orientations ; vous ne cessez de nous dire qu'il faut que la ville, plutôt que de déléguer, assume ; c'est un choix qui est fait ; elle assume personnellement, à travers un produit qui sera, je n'en doute pas, un produit attractif, en accord avec l'Office de tourisme.

Nous ferons les bilans en ce qui concerne la fréquentation, d'une manière très précise ; cela rejoint ce qui a été exprimé tout à l'heure dans le cadre de l'étude commerciale : pour maintenir et faire venir du monde dans notre ville, il faut qu'il y ait de l'attractivité (on a le droit de ne pas partager cette position) ; je sais que cela fait rire, mais des villes ont connu le succès grâce à cela ; Provins en est un exemple, il est parti exactement de la même façon que nous.

Je n'ai pas de commentaire sur ce qui s'est passé avec Hippogriffe ; nous sommes dans une démarche qui n'est pas exclusivement économique, même si nous sommes très attentifs ; je n'ai pas besoin de vous le dire, mais je vais le répéter quand même : si l'on a le souci du contribuable, la meilleure manière est de ne pas augmenter les impôts, et nous ne l'avons pas fait, en vous le rappelant, depuis 5 ans ; nous sommes très attentifs à l'utilisation des deniers publics ; c'est de l'investissement ; des dossiers de subvention ont été montés auprès de LEADER.

Vous avez le droit, car vous l'avez fait savoir, de ne pas croire en ce projet, vous avez le mérite de voter contre, il n'y a pas de problème, nous respectons votre position.

Sachez que tout a été fait dans les règles ; quand vous posez la question de savoir pourquoi on ne vous a pas consultés, qu'on ne l'a pas mis à l'ordre du jour, c'est parce que la règle administrative nous le permet, sinon nous ne nous permettrions pas d'engager, d'une manière tout à fait illégale, la position de la ville.

Ce n'est pas plus compliqué que cela ; mais vous avez le droit de ne pas croire à ce projet ; il n'y a pas de difficulté là-dessus.

**M. FENARDJI.-** M'est arrivé un souvenir : au conseil municipal du 10 avril 2010, Monsieur BEAUVOIS a promis qu'il y aurait une commission pour juger de l'état de la vidéosurveillance ; quelle date sommes-nous aujourd'hui ? Cela fait quand même un peu tard ; je prends rendez-vous encore pour septembre ?

**M. BEAUVOIS.-** Avec plaisir !

**M. le Maire.-** Me permettez-vous, dans le cadre de la charte d'éthique, de vous poser une question ?

**M. FENARDJI.-** Nous n'avons pas encore signé la charte.

**M. le Maire.-** Cela va venir ; peut-on, l'espace de 3 minutes, renverser les rôles, que le Maire puisse poser une question à deux éminents membres de son

opposition du conseil municipal ? Pouvez-vous nous dire avec précision, suite à votre demande de renseignements sur le dossier d'appel d'offres de la Place Jean de La Fontaine, où en sont vos demandes auprès d'Anticor ?

**M. FENARDJI.-** Anticor nous a mis en destinataires de votre très gentil courrier, déjà ; nous sommes encore en étude.

**M. le Maire.-** Qui ?

**M. FENARDJI.-** Laissez-moi répondre !

**M. le Maire.-** Je vous en prie.

**M. FENARDJI.-** C'est donc à l'étude ; en tout état de cause, avant que l'on ait des résultats définitifs, ce qui ne saurait tarder, car nous avons bien attendu une année les résultats de la commission de Monsieur BEAUVOIS, permettez-nous d'en faire autant et d'attendre que les vacances d'été se passent, mais en tout état de cause, il est de la pure démocratie de demander à tout citoyen des documents, sans pour cela qu'il y ait, un, soupçon, deux, doute quelconque.

On peut demander des documents ; c'est pour cela d'ailleurs que j'ai trouvé tout à fait singulier que, pour un non-événement pour vous, car c'est un événement démocratique, que vous vous targuez d'être un grand démocrate, vous en ayez fait un événement. Tiens ! Cela m'a surpris ; venant de votre part, c'était quelque chose qui devait être normal, donc un non-événement ; qui dit non-événement dit non-publicité ; s'il fallait faire de la publicité, c'était sur un événement, si cela en était un ; sommes-nous bien d'accord ?

**M. le Maire.-** Si je peux me permettre ...

**M. FENARDJI.-** Non, non !

**M. le Maire.-** En ce qui concerne Anticor, je prends bonne note que vous vous engagez à nous transmettre la réponse, dès qu'elle sera arrivée.

**M. FENARDJI.-** Bien sûr ; mais nous ne l'avons pas.

**M. le Maire.-** Nous avons des éléments.

**M. FENARDJI.-** Si vous avez des éléments !

**M. le Maire.-** Oui ; par rapport à votre réflexion sur le non-événement, je suis bien d'accord avec vous, c'est un non-événement ; mais connaissant la façon dont vous agissez, je préférerais que la presse puisse, de visu, constater comment cela se déroulait, plutôt que vous puissiez le dire.

Ce que nous avons pu prendre en compte, après les échanges avec Anticor, c'est que ce qui avait entraîné votre colère, à savoir de devoir honorer le montant des copies, tel que cela vous était proposé, c'est dans le respect profond (car vous dites que je suis un démocrate) de ce qui existe, que ce soit avec la CADA ou dans toutes les propositions.

Je ne veux surtout pas qu'il puisse y avoir, dans le cadre de notre réflexion d'éthique, le moindre doute avec la population que l'on puisse apporter des avantages à l'un ou à l'autre ; on se retrouve là-dessus ; c'est tout à fait ce que nous avons souhaité faire ; vous n'aviez pas apprécié cette démarche ; la presse doit être garante de ce qui se passe d'une manière très précise et je comprends que cela vous ait un peu choqué que la presse puisse être présente, car vous vouliez que les choses se passent plutôt à part !

**M. FENARDJI.-** Absolument pas, Monsieur le Maire ; vous me permettez donc de répondre, puisque là, vous me prenez à partie.

**M. le Maire.-** Pas du tout.

**M. FENARDJI.-** Le fait que la presse soit présente ne m'a pas gêné ; ce qui m'a gêné était l'idée que les choses se déroulent sans transparence ; nous arrivons, on vous met devant le fait accompli, c'est tout ; c'était dans un premier temps ; dans un second temps, accordez-moi 30 secondes Monsieur le Maire ...

**M. le Maire.-** Plus de 30, toute la nuit si vous voulez !

**M. FENARDJI.-** La nuit, non, j'ai une famille et je pense que tout le monde aussi.

Ce qui m'a un peu mis hors de moi était qu'après que vous nous ayez assigné le fait qu'il fallait payer 18 centimes la copie, je vous ai dit « dans ces conditions, laissez-nous les consulter dans un local » ; j'ai pour cela deux témoins, qui sont les deux journalistes présents ; vous-même vous êtes arc-bouté sur le fait que nous vous avons demandé communication, vous n'avez pas voulu faire ce petit pas de côté démocratique qui consistait à nous laisser consulter.

Là où le bât blesse est que, Monsieur le Maire, je suis tout à fait conscient de votre autorité de premier édile, et j'ai été choqué qu'après que, de guerre lasse, vous, Monsieur le Maire, Monsieur le Député-Maire, vous ayez dit « oui, c'est gratuit, prenez-le », Monsieur l'Adjoint aux travaux lui, non, il a considéré qu'il avait plus de pouvoir que le Maire et disait non, car Monsieur l'Adjoint aux travaux a décidé que nous devions payer. Cela s'est passé en aller-retour comme cela : le Maire dit « oui », l'autre dit « non », lui dit « oui », lui dit « non » ; c'était d'un ridicule à toute épreuve !

**(Brouhaha)**

**M. le Maire.-** Vous êtes dans votre rôle !

**M. FENARDJI.-** C'est ce que vous nous avez montré ce jour-là, Monsieur le Maire.

**M. REZZOUKI.-** Deux points de précision : je ne veux pas polémiquer, c'est juste une précision et nous prendrons à témoin les journalistes qui étaient présents à la remise de ces documents, il a été proposé de vous mettre à disposition ces documents, Nicolas DRIOT et Jean-Pierre DUCLOUX étaient présents également, pour consultation.

**M. FENARDJI.-** C'est faux, c'est un mensonge !

**M. le Maire.-** Le comité d'éthique tranchera.

**M. FENARDJI.-** C'est un mensonge éhonté, je ne peux pas admettre cela. Vous êtes un menteur !

**M. le Maire.-** Il faut rester calme, il ne faut pas s'emporter.

**M. FENARDJI.-** Mais là, c'est une honte ; c'est une juste colère ! Vous avez dit « non, il faut payer ».

**(Brouhaha)**

**M. REZZOUKI.-** Ecoutez-moi : j'ai autant de qualificatifs à votre disposition, ce n'est pas l'objectif ; mais sur le point, comme vous nous en avez souvent fait le reproche, nous avons respecté la forme ; ce que je souhaitais et souhaite toujours

est que vous respectiez la forme ; il y a bien un acte de délibération aujourd'hui qui précise que vous devez payer 18 centimes d'euro à chaque copie demandée ; est-ce vrai ou non ?

**M. FENARDJI.-** Pourquoi mentir en disant le contraire ? Vous êtes en train de noyer un poisson !

**M. le Maire.-** Nous allons arrêter ; nous avons noté qu'il n'est pas possible d'aller dans l'explication, ce qui montre bien qu'un comité d'éthique sera utile.

**M. FENARDJI.-** Ah oui, ce sera utile !

**M. le Maire.-** En tous les cas, j'ai bien entendu qu'il n'y avait pas de suspicion de votre part concernant la régularité, que tout était clean, très bien.

**M. FENARDJI.-** Il y a une présomption d'innocence.

**M. le Maire.-** Vous vous êtes engagé à nous transmettre le courrier d'Anticor, une association pour la lutte contre la corruption, et j'attendrai avec beaucoup d'impatience.

**M. FENARDJI.-** J'ai dit que j'allais vous transmettre les résultats, pas le courrier.

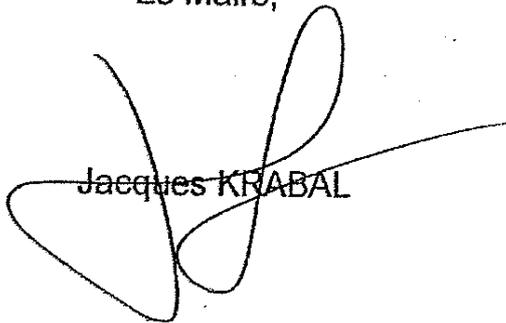
**M. le Maire.-** Je l'attends avec impatience ; compte tenu de tous ces débats, les habitants ont besoin de savoir ; si vous ne suspectez pas, ces doutes qui peuvent être distillés ici ou là méritent d'être levés.

**M. FENARDJI.-** D'accord.

**M. le Maire.-** Je n'en doute pas ; je vous remercie pour ce conseil municipal, excepté ces 5 dernières minutes.

*(La séance est levée à 23h15)*

Le Maire,



Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,



Dominique DOUAY